

CAHIER PEDAGOGIQUE
BIMESTRIEL

N° 9
Juillet - Août 1967
2^e Année

Rédaction, Correspondance :

Per **HONORÉ**, professeur,
Place de la Madeleine
29 N — MORLAIX

Administration : « **SKOL VREIZ** », 6, rue
Neptune, Brest.
C.C.P. 2248-25 RENNES.

SKOL- VREIZ

L'ECOLE BRETONNE

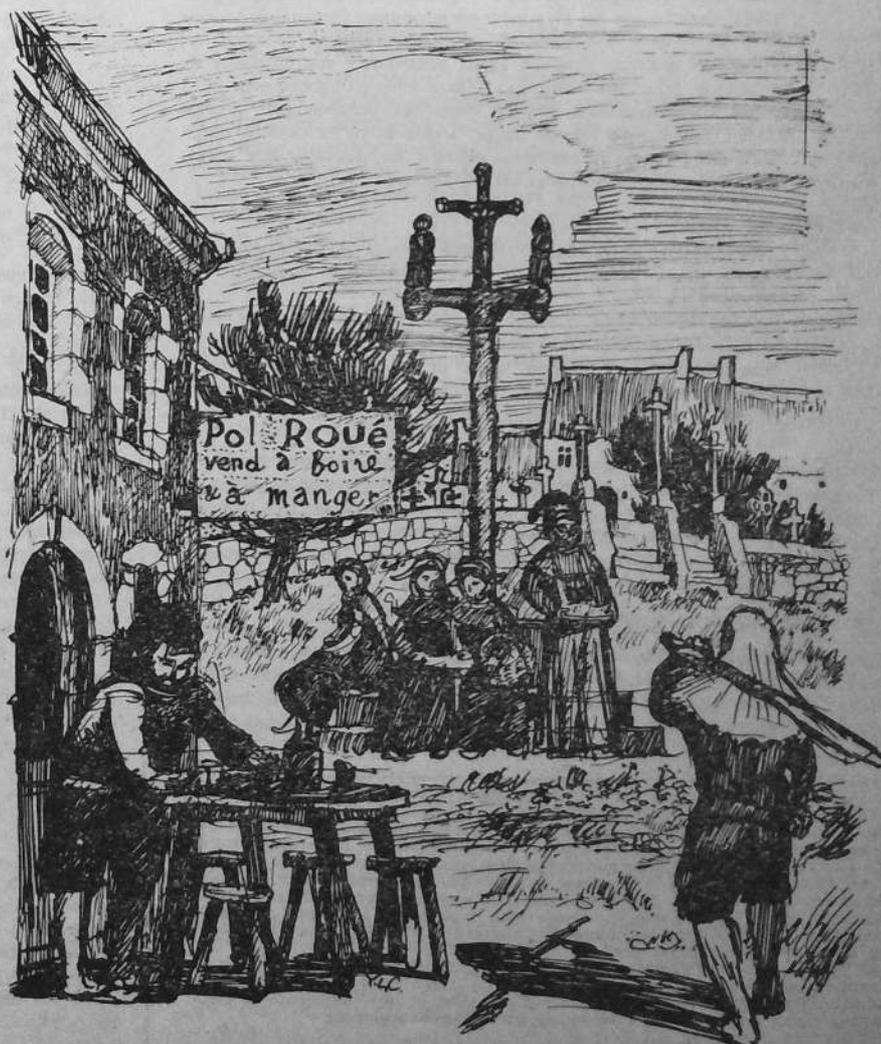
ABONNEMENTS

- Un exemplaire (6 numéros avec supplément) 12 F
- Abonnements d'école ou groupés : tarif spécial (voir p. 16).

SOMMAIRE

- ◆ **EDITORIAL** : Culture et décentralisation (Per Honoré).
- ◆ **L'ENSEIGNEMENT REGIONAL** : Ce que nous voulons obtenir.
- ◆ **HISTOIRE** : Erispoë et Salomon (Yves Le Gallo).
- ◆ **LITTERATURE** : L'œuvre de Tanguy Malemanche (Per Jakez Hélias).
- ◆ **GEOGRAPHIE** : Les conditions de l'Agriculture (Per Honoré).
- ◆ **ETHNOGRAPHIE** : La Cornouaille - Bro Gerne (R.-Y. Creston ; Skol Vreiz).
- ◆ **MUSIQUE** : La musique des Pays Celtiques d'Outre-Manche) (Henri Corbes).
- ◆ « **SKOL AR BREZONEC** », N° 32 : T. Malemanche : « Fant ar Follez » (« Ar Baganiz »).

Ci-contre : « **Ar Baganiz** », par T. Malemanche (extrait) (Illustration : Y. Le Corre).



Ce que nous voulons obtenir ⁽¹⁾

1. — ENSEIGNEMENT ÉLÉMENTAIRE :

- A) Dans toutes les régions : notions de CIVILISATION REGIONALE, insérées dans les programmes d'histoire, de géographie, de français et d'éducation artistique et musicale, éclairant et concrétisant un grand nombre de points de l'enseignement général.
- B) Dans les régions à langue régionale : ETUDE FACULTATIVE DANS TOUS LES COURS (entretiens, diction, lecture, expression écrite, enquêtes) ; temps d'enseignement prélevé sur les activités dirigées, ou les devoirs ou le Français (« enrichissement des moyens d'expression »).

2. — PREMIER CYCLE :

- A) Toutes régions : étude de la CIVILISATION REGIONALE : 1°) enseignement de l'histoire générale complété et éclairé par une information sur l'histoire de la région ; 2°) enseignement littéraire général faisant leur place aux grandes œuvres des auteurs de la région (en français ou traduites de la langue régionale) ou se rapportant à la vie régionale ; 3°) enseignement artistique et musical utilisant les ressources de l'art populaire de la région.
- B) Académies à langue régionale : ETUDE FACULTATIVE ORGANISEE dans toutes les classes et sérieusement encouragée : étude de la grammaire, des textes d'auteurs et de littérature populaire, expression orale et écrite, travaux pratiques ; apprentissage de la langue pour les débutants. Deux heures hebdomadaires : temps d'enseignement intégré dans les horaires des professeurs. Sanction de l'étude de la langue et de la culture régionales dans tous les examens existant ou pouvant être créés, marquant la fin des études du 1^{er} Cycle.

3. — SECOND CYCLE :

- A) CIVILISATION REGIONALE : comme dans le 1^{er} Cycle, éléments intégrés dans l'enseignement général littéraire, historique et géographique.
- B) LANGUE REGIONALE : étude possible dans toutes les sections, soit comme 2^e ou 3^e langue vivante (Option « Langue et Culture régionales », définie dans le rapport des conclusions de la Commission Mixte), soit comme langue facultative. De une à trois heures hebdomadaires, selon les cas, comme dans le régime général.
- C) EXAMENS. Au Baccalauréat et dans tous les examens qui sanctionneraient la fin des études secondaires : épreuves « langue et culture régionales » (option « langue vivante II ou III »), équivalentes à celles des autres langues vivantes, et interrogation facultative avec points valant pour l'admission (deux formes de sanction, selon les sections).

4. — ENSEIGNEMENT SUPERIEUR LITTERAIRE :

- A) Dans toutes les Universités : possibilité d'intégrer l'étude de l'Histoire, de la Géographie, de l'Ethnologie, des Arts de la région dans les diplômes et licences d'enseignement, suivant les propositions des Facultés.

- B) Dans les Académies à langue régionale et à Paris : possibilité d'intégrer l'étude de la langue et de la littérature régionales dans les licences et diplômes d'enseignement. Création d'une licence d'enseignement « langue et littérature régionales ».

5. — FORMATION DES MAITRES :

- A) Instituteurs et institutrices : organisation de l'enseignement régional dans les Ecoles Normales ; pendant la période de formation professionnelle, entraînement à l'enseignement de la Civilisation régionale suivant les techniques modernes, et étude fortement encouragée de la langue régionale. Stages d'études régionales.
- B) Professeurs : diplômes sanctionnant les études de Civilisation régionale (Histoire, Géographie, Arts) ou de langue régionale, et qualifiant pour cet enseignement. Licence ou Certificats de licence qualifiant pour l'enseignement de la langue régionale dans les classes terminales.
- C) Collèges de la Culture Régionale : création de Collèges ou Instituts, centres de recherche et d'étude, destinés à recevoir les stages de formation pour les élèves-instituteurs et professeurs et pour les maîtres en exercice.

6. — Mise en œuvre de la réforme :

- a) Commissions Académiques définissant programmes et instructions, s'occupant des examens, de la préparation de la documentation (ce qui est prévu, et en partie fait, par les actuelles Commissions) ;
- b) Création d'Offices Académiques de l'Enseignement régional, service technique, réalisant et diffusant la documentation, organisant des Expositions, des Conférences, préparant les émissions télé et radio qu'il faudra obtenir par ailleurs (et déjà demandées par la Commission Académique de Rennes).

VCEU

exprimé à M. le Recteur d'Académie de Nantes
par les « Instituteurs et Professeurs Laïques Bretons »

Le Secrétariat Général et la Section départementale de Loire-Atlantique des « INSTITUTEURS ET PROFESSEURS LAIQUES BRETONS », Association membre du « MOUVEMENT LAIQUE DES CULTURES REGIONALES », se permettent d'attirer l'attention de M. le Recteur d'Académie de Nantes sur la question de l'enseignement de la Civilisation régionale (Histoire, Géographie, Arts, Littérature, et éventuellement, langue de la région).

Diverses propositions de loi prévoyant un tel enseignement, dont le principe est approuvé et appuyé par tous, ont été étudiées au Parlement au cours de ces dernières années. En 1965, une Commission mixte de l'Enseignement régional, créée par le Ministre de l'Education Nationale, a recommandé l'adoption d'une série de mesures destinées à encourager et organiser l'étude d'éléments de Civilisation régionale à tous les degrés. Faisant suite à ces recommandations, une circulaire ministérielle en date du 24 octobre 1966 a décidé la création, dans les Académies intéressées, de Commissions des Etudes Régionales, chargées notamment de proposer des programmes d'étude aux Recteurs.

De telles Commissions ont été créées, récemment, dans les Académies de RENNES, de TOULOUSE, de MONTPELLIER, d'AIX-MARSEILLE. D'autres sont en voie de création dans diverses Académies du Midi.

Les « Instituteurs et Professeurs Laïques Bretons » expriment le vœu qu'une Commission des Etudes Régionales soit constituée dans l'Académie de NANTES, au moins pour le département de la LOIRE-ATLANTIQUE, région intimement rattachée au reste de la Bretagne par son histoire, ses traditions populaires, ses arts, et par des intérêts économiques communs. La langue bretonne elle-même, qui était encore parlée dans la région de GUERANDE à la fin du siècle dernier, a profondément marqué la toponymie du département et éclaire dans une mesure très sensible les origines de la région nantaise.

(1) Des précisions nous ont été demandées, d'une part par des responsables et des militants d'organisations enseignantes, d'autre part par des parlementaires désireux de déposer de nouvelles propositions de loi, afin d'avoir une notion aussi exacte que possible des premières étapes d'un développement de l'enseignement des langues et cultures régionales. Le tableau que nous présentons ici montre, de manière suffisamment détaillée, pensons-nous, les différents points à réaliser. Est-il besoin de dire que toutes les mesures à prévoir pour y parvenir n'ont pas nécessairement à s'inscrire dans les textes actuellement à l'étude en vue du dépôt de nouvelles propositions de loi ?

A noter que les points 4-A et 4-B sont partiellement réalisés à la demande de certaines Facultés de Lettres. D'autre part, des Commissions Académiques (point 6-a) ont été mises sur pied et ont commencé à fonctionner dans les Académies où existe une langue régionale.

S. V.

Avril 1967.

CULTURE ET DÉCENTRALISATION

Culture et décentralisation, voici deux mots couramment utilisés de nos jours, aussi bien à la radio qu'à la télévision, dans les discours officiels que dans les réunions politiques. Deux mots toutefois que l'on n'a guère l'habitude de voir côte à côte.

Chacun le sait, le développement de la culture est à l'ordre du jour. Depuis quelques années existe un ministère des Affaires Culturelles, chaque mois voit la naissance de nouvelles Maisons des Jeunes et de la Culture. Dans quel but?... Pour poursuivre l'œuvre d'éducation des jeunes et des moins jeunes au-delà de l'école, leur permettre de se distraire en s'instruisant, leur donner la possibilité de lire, de voir ou d'entendre des œuvres que, jusqu'alors, seule une minorité avait pu goûter.

Le mot décentralisation, lui, n'est même plus à présenter. Il fleurit, chaque jour, à des millions d'exemplaires, dans toutes les gazettes de France et de Navarre, et nul n'ignore qu'en Bretagne, la nécessaire industrialisation, qui seule pourra résoudre le problème de l'emploi, naîtra de l'extension d'une véritable politique de décentralisation.

Décentralisation industrielle, décentralisation administrative, chacun imagine aisément que ces opérations consistent à installer en province des usines, des bureaux, des services qui jusqu'alors étaient concentrés dans des régions privilégiées comme la région parisienne.

L'idée d'une décentralisation culturelle est beaucoup moins connue. Que peut-on décentraliser dans le domaine de la culture? Ne parlons-nous pas tous, à Morlaix comme à Reims, à Dunkerque comme à Bayonne, une même langue, la langue française? N'avons-nous pas tous en commun et Molière et Chateaubriand, Courteline et Victor Hugo, Bourvil et Georges Brassens?... Si bien sûr. Mais inversement, qui peut nier que Frédéric Mistral soit avant tout à la Provence, que Marius et les autres héros de Marcel Pagnol soient nés de la verve marseillaise, que cet accent chantant que l'on se plaît à écouter dans la bouche de Fernandel soit le bien propre de tous les Méridionaux, seuls héritiers de la langue d'oc, de la langue des troubadours du Moyen Âge? Flamands et Alsaciens, Corses et Catalans, Basques et Bretons peuvent se prévaloir de semblables richesses souvent inconnues du grand public, car elles sont leur bien propre.

Tous, depuis des temps immémoriaux, possèdent en partage une langue qui n'est pas le français, qui n'est pas non plus ce que l'on appelle vulgairement un patois. Non, une langue véritable qui fut autrefois et demeure aujourd'hui le véhicule et le soutien d'une civilisation originale. N'est-ce pas en Bretagne, — la Petite et la Grande —, et en breton, que furent contés ces exploits des Chevaliers de la Table Ronde qui enchantèrent l'esprit et le cœur des seigneurs du Haut Moyen Âge? N'est-ce pas en langue d'oc, en occitan comme l'on dit aujourd'hui, qu'étaient chantés aux XII^e et XIII^e siècles les poèmes des troubadours qui charmèrent les cours d'amour de l'Europe entière?

C'est que la France n'est pas une, n'est pas riche d'une seule langue et d'une seule culture, mais qu'elle est variée à l'infini, qu'elle ne parle pas seulement français mais aussi basque ou breton, que son génie ne s'exprime pas seulement dans les méditations d'un Descartes ou d'un

Pascal, mais qu'elle sait aussi rêver en Bretagne avec le Gurvan de Tangi Malemanche ou vibrer en Pays occitan avec la Mireille de Mistral.

C'est pourquoi, il faut aussi décentraliser la culture!

Depuis l'époque de la Révolution où s'est forgée l'unité de la France, on a trop souvent cru et affirmé que pour se sentir unis comme frères, les citoyens français devaient obligatoirement, et uniquement, parler français, au besoin en reniant ce qu'ils étaient.

« Pourtant, le 14 juillet 1790 (1), l'Assemblée Constituante avait décidé la traduction des lois dans toutes les langues parlées dans le royaume. En 1792, on discute de l'emploi des langues régionales dans les écoles communales et une augmentation de solde est prévue pour les instituteurs qui se serviraient dans leurs classes de « l'idiome bas-breton » ou du basque, ou de l'alsacien, en même temps que du français.

« Cette politique libérale ne devait pas être poursuivie. La fin de 1793 voit s'ébaucher une attaque de front contre les parlers régionaux. Un rapport qui, s'il prévoit la disparition des patois, recommande pourtant un enseignement bilingue en Bretagne, en Corse, en Alsace, en Pays Basque, est finalement repoussé. Il est décidé que seule la langue française sera en usage dans les écoles communales. En janvier 1794, le conventionnel Grégoire déclare : « L'unité de la République commande l'unité d'idiome! ». Quelques jours après, Barère lance son attaque fameuse contre les langues régionales : « Le fédéralisme et la superstition parlent bas-breton; l'émigration et la haine de la République parlent allemand; la contrerévolution parle italien et le fanatisme parle basque. Brisons ces instruments de dommage et d'erreur. Il vaut mieux instruire que traduire, comme si c'était à nous à maintenir ces jargons barbares et ces idiomes grossiers qui ne peuvent servir que les fanatiques et les contrerévolutionnaires. »

L'arrêt de mort contre les langues et cultures régionales était prononcé. La lutte commençait..., elle devait durer 150 ans. Les langues régionales sont proscrites de l'administration, proscrites de l'école, tout élève pris à parler breton en récréation est puni et reçoit comme une marque infamante un objet ridicule qu'on appelle le « symbole ». En dépit d'une brillante renaissance littéraire et artistique, la lutte contre le breton se poursuit durant l'entre-deux guerres. Inaugurant le Pavillon de la Bretagne à l'Exposition des Arts Décoratifs de 1925 à Paris, le ministre de l'Instruction Publique, Anatole de Monzie, ne déclare-t-il pas sans ambages : « Pour l'unité linguistique de la France la langue bretonne doit disparaître? »

Pourtant, loin de se décourager, les défenseurs des langues et cultures régionales poursuivent leurs efforts et finissent par obtenir une première mesure en faveur de l'introduction des cultures régionales dans l'enseignement. La loi Deixonne de 1951 permet en effet l'étude facultative du breton, du basque... à raison d'une heure par semaine dans les écoles. Depuis, des progrès ont encore été réalisés. La récente réforme de l'enseignement supérieur prévoit la possibilité pour les étudiants de prendre le breton, le basque, le catalan ou l'occitan, comme seconde langue pour l'obtention de la licence.

Plus récemment encore, au début de l'année 1967, une

Commission Académique des Etudes Régionales a été instituée dans chaque Académie. En ce qui la concerne, la Commission Académique de Bretagne que préside Monsieur le Recteur, s'est donnée pour but d'établir des programmes et de constituer un matériel pédagogique adapté afin de permettre, dans les meilleurs délais, l'enseignement aux jeunes Bretons de l'histoire, de la géographie, de la langue et de la littérature, des arts de leur pays. Il ne s'agit pas là d'une surcharge des programmes, mais d'une adaptation des programmes officiels au milieu régional, les connaissances concernant la civilisation régionale s'insérant tout naturellement comme point de départ ou comme complément dans les leçons visant à la connaissance et à l'assimilation de la civilisation nationale.

Lorsque ces premières mesures auront été appliquées, lorsque des mesures concernant les langues et cultures régionales auront été décidées à la radio et à la télévision permettant la réalisation en français aussi bien que dans la langue du pays de programmes s'inspirant du milieu régional et de la civilisation traditionnelle, Bretons, Occitans, Corsees et autres, cessant d'admirer béatement tout

ce qui vient de la capitale prendront peu à peu conscience des richesses propres de leurs pays respectifs et en feront leur profit. Alors pourra renaître dans toutes les provinces de France une vie culturelle authentique. La France tout entière cessant d'attendre que la bonne parole lui vienne de Paris, cessant de négliger, de mépriser ses propres trésors puisera en eux une sève et une force nouvelles. En un temps où se développe une culture de consommation à bon marché, gageons que la redécouverte et la renaissance des cultures régionales, encouragées par une sincère décentralisation culturelle, seraient pour la culture française elle-même un moyen de s'enrichir et de se renouveler. Comme le dit l'un de nos grands écrivains bretons contemporains, Per Jakez Helias : « La civilisation française, un peu fourbue pour le moment et de plus en plus tributaire d'emprunts étrangers, ne pourrait que puiser un regain de vigueur dans l'apport culturel des régions. »

Per HONORE.

(1) A. KRAVEL : « Quelques observations sur la Révolution et le problème des langues régionales ». Ar-Falz, n° 5-6, 1965.

POUR VOS BIBLIOTHÈQUES SCOLAIRES

1. — Editions " SKOL VREIZ " et O. L. S. B.

« SKOL AR BREZONEG » : série de fascicules de 8 à 32 pages illustrées. 31 fascicules parus ; restent disponibles 10 numéros : les 10 : 3 F.

BARZONEGOU HA PENNADOU BERR, « Skol ar Brezoneg », N° 20 : 1 F.

PENNADOU-STUDI EVID AR VACHELOURIEZ, « Skol ar Brezoneg », N° 31 : 3 F.

BARZONEGOU (7 poésies, dont 4 en Vannetais, avec leur adaptation en K.L.T.) : 0,50 F.

Alan an DIUZET : YANNIG A OAR LENN : 3 F.

2. — Editions " EMGLEO BREIZ "

ETUDE DU BRETON

Prix franco

STEPHAN-SEITE : <i>Geriadurig. Lexique Breton-Français et Français-Breton</i>	6 F
J. TRICOIRE : <i>Komzom, Lennom ha Skrivom Brezoneg</i> 1 ^{re} partie : épuisée, réédition fin 1967 ; 2 ^e partie	19,50 F
P. TRÉPOS : <i>Cent textes français à traduire en breton</i>	3 F
<i>Le Pluriel breton</i>	15 F
<i>Le Catholicon de Jehan Lagadeuc</i>	3 F
J. GROS : <i>Le Trésor du breton parlé</i> (Eléments de stylistique trégorroise), 1 ^{er} tome, 260 pages	25 F

RECUEILS DE CHANTS BRETONS

Kan ha Diskan — <i>Gavottes de Bretagne</i>	4 F
Kanaouennou ar Beilladegou — <i>Veillées du Trégor</i> (34 chants, texte et musique)	5 F
A. DUVAL, E. PENN AR C'HOAD et F. DANNO : <i>Soniou nevez Bro-Dreger</i> (25 chants)	3 F

ŒUVRES LITTÉRAIRES

T. MALMANCHE : <i>Gurvan, ar Marheg Estranjour</i> (Edit. sur beau papier)	9 F
J. RIOU : <i>Geotenn ar Werhez</i>	4 F
J. KERRIEN : <i>Ar Roh Touli</i>	4 F
F. LE LAY : <i>Bilzig</i> (Extraits pour les écoles)	2,50 F
<i>Bilzig</i> (Edition complète illustrée)	13 F
P.-J. HELIAS : <i>Mojennou Breiz, War drez ha war veg</i> (Belle plaquette. Photos J. Le Doaré)	5 F
<i>Marvailhou ar Votex Tan</i>	5 F
<i>Maner Kuz — Manoir Secret</i> (Poèmes bilingues)	12 F
<i>Divizou eun amzer gollet — Devis d'un temps perdu</i> (70 chroniques bilingues)	12 F

ALBUMS ILLUSTRÉS EN COULEURS POUR ENFANTS.

<i>Mirzin-Mirzinig</i> (Merlin-Merlot)	4 F
<i>Alanig hag e droiou-kamm</i> (Les tours de Renard)	4 F

Les règlements sont à faire au nom de : Fondation Culturelle Bretonne (Editions) B.P. 17 Brest - C.C.P. 380-96 Rennes

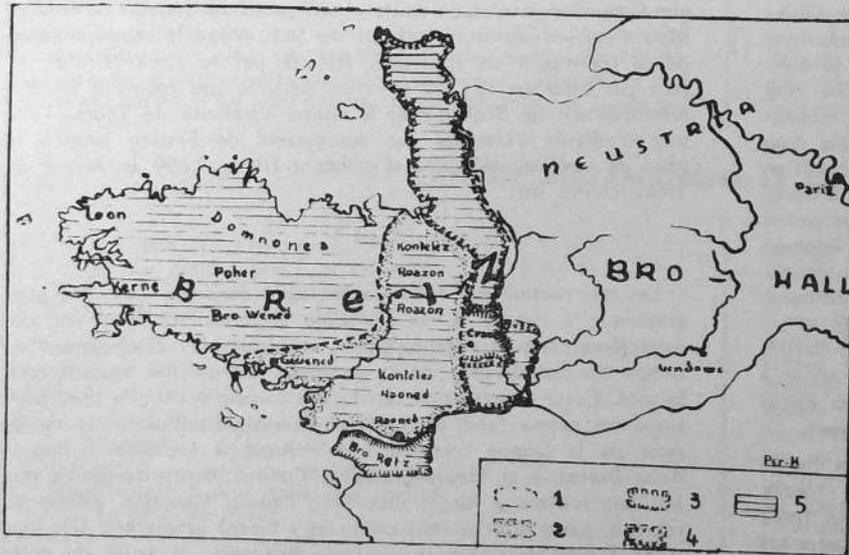
LE ROYAUME BRETON : ERISPOE ET SALOMON

ERISPOE, ROI

La mort de Nominoë survenue presque subitement à Vendôme, le 7 mars 851, aux portes mêmes de la Beauce qu'il se disposait à envahir, pouvait donner à Charles le Chauve l'espoir d'une revanche de la défaite de Ballon subie en 845. En fait, après une bataille livrée sans doute aux environs du Grand-Fougeray, en août 851, et où il fut de nouveau battu, le souverain carolingien dut négocier avec le fils et héritier du prince disparu, **Erispoë**. C'est à Angers que se déroulèrent les négociations qui aboutirent à un traité des plus avantageux pour le prince breton. Les Francs reconnaissaient à Erispoë le titre de roi et lui accordaient l'annexion des pays de Rennes, Nantes et Retz. En revanche, Erispoë abandonnait la fiction de vassalité qui le rattachait, comme autrefois son père Nominoë, à l'empereur Lothaire, pour devenir le fidèle de Charles le Chauve.

Celui qui paya les frais de la réconciliation fut le comte Lambert. Il s'enfuit à Craon et s'y tailla une petite principauté indépendante. Mais ce redoutable guerrier fut tué par le Comte du Maine, le 1^{er} mai 852, laissant le souvenir d'un traître accompli. Du moins avait-il été fort utile à la Bretagne, à qui ses volte-face successives avaient finalement assuré la Marche de Bretagne et le Comté nantais lui-même.

On ne saurait trop souligner l'importance du traité d'Angers qui fonda le royaume breton dans les limites qui devaient être approximativement, plus tard, celles de la province. Sans doute sanctionna-t-il aussi l'annexion de la partie Ouest de l'Anjou, le Craonnais, récemment libéré par la mort de Lambert, puisqu'une charte du cartulaire de Redon comporte la formule suivante : « Ego, Erispoë, princeps Britanniae provinciae et usque ad Media-



ROUANTELEZ VREIZ E-PAD AN IX^{ed} KANTVED

(Le Royaume de Bretagne au IX^e siècle)

- (1) Breiz arzoù 845 (La Bretagne avant 845).
- (2) Rannvroioù aloubet gand Nomenoe, — Pays conquis par Nominoë (845-851).
- (3) Rannvroioù a loubet gand Erispoë, — Pays conquis par Erispoë (845-857).
- (4) Rannvroioù a loubet gand Salaun, — Pays conquis par Salomon (857-874).
- (5) Rouantelez Vreiz dindan Salaun, — le Royaume de Bretagne sous Salomon.

num fluvium » (Moi, Erispoë, Prince de la Bretagne et jusqu'au fleuve de Mayenne).

Erispoë, le premier des rois bretons officiellement reconnus, put négocier, comme d'égal à égal, un projet de mariage entre sa fille et Louis le Bègue, fils de Charles le Chauve, au profit duquel la Neustrie, c'est-à-dire les pays d'entre Seine et Loire, serait constituée en duché. Toutes ces dispositions, sanctionnées par le traité de Louviers de 856, devaient d'ailleurs demeurer lettre morte.

D'autres moyens furent toutefois employés par Charles le Chauve pour asseoir plus solidement une influence bien fragile : c'est ainsi qu'en 852, selon les Annales de Saint-Bertin, le Breton Salomon, cousin d'Erispoë, reçut, en se déclarant le fidèle du roi

franc, le tiers de la Bretagne. On doit voir dans ce fait moins la consécration d'un arrangement familial que le désir de la part de Charles le Chauve d'utiliser éventuellement Salomon contre Erispoë. Il est vraisemblable que l'important apanage constitué en faveur de Salomon était le comté de Rennes puisque, dans une charte de 852, relative à une terre du « pagus redonensis » (le pays de Rennes), on voit Salomon et Erispoë cités comme « qui de ipsa terra eodem tempore sunt dominatores » (ceux qui exercent le condominium sur la dite terre). Ce qui laisse à supposer, par conséquent, qu'Erispoë gardait un droit de prééminence sur les domaines de son encombrant cousin. En tous cas, Salomon dut jouer un grand rôle dans le gouvernement du pays tout entier, puisqu'Erispoë spécifie, à propos d'une affaire importante, qu'il l'a consulté en même temps que son propre fils Conan.

SALOMON

Finalement, la puissance de l'ambitieux Salomon se révéla dangereuse, non seulement pour Erispoë, mais pour le Roi des Francs lui-même. En novembre 857, Salomon ayant pris la tête d'une conspiration contre Erispoë, celui-ci fut assassiné et, selon les Annales de Saint-Bertin, sur les marches mêmes de l'autel, dans l'église où il s'était réfugié. Il est possible que le prétexte de la conspiration ait été le rapprochement entre Erispoë et les Francs, sanctionné par le traité de Louviers de 856.

Sans le moindre scrupule, Salomon n'hésita pas à s'allier à tous les ennemis du royaume franc, même aux pirates scandinaves, alors en horreur à toute la chrétienté. Pratiques qui lui permirent de remporter de brillants succès. Une offensive infructueuse de Charles le Chauve (vers 858), sans doute mécontent du meurtre d'Erispoë, aboutit à la reconnaissance du statu quo fondé sur le traité de 851.

Les années suivantes, Salomon sut profiter des troubles qui agitaient la **Francia occidentalis** pour affermir sa situation à l'égard du roi franc. Son alliance avec les grands de Neustrie révoltés contre Louis le Bègue, avec Louis le Germanique en lutte contre son frère Charles le Chauve, puis avec Louis le Bègue en révolte

contre son père, lui permit de conclure avec Charles le Chauve, en avril 863, au monastère d'Entrammes, sur la Mayenne, une paix avantageuse. Il obtenait le territoire « entre deux eaux », c'est-à-dire entre Sarthe et Mayenne et jusqu'à Angers. L'importante abbaye de Saint-Aubin d'Angers lui était concédée. Comme Erispoë, Salomon devenait le fidèle de Charles le Chauve. Pour que cette fidélité ne fut pas un vain mot, le roi franc prit soin de faire spécifier que son vassal lui devait le tribut.

Mais l'humiliant tribut ne fut payé que deux fois, en 863 et 864. L'alliance normande en libéra la Bretagne. Bretons et Normands dévastèrent en commun la Neustrie, pillèrent Le Mans (865), se jetèrent à nouveau (866) sur le Poitou, l'Anjou, le Maine, la Touraine, au grand scandale de la chrétienté. La victoire normande de Brissarthe força Charles le Chauve à traiter avec Salomon qui, à Compiègne, obtint, en plus de ce qu'il possédait déjà, les comtés de Coutances et d'Avranches. Le tribut n'était plus mentionné. Une charte d'avril 869 commence de la manière significative suivante : « **In nomine sanctae et individuae Trinitatis, Salomon, gratia Dei, totius Britanniae magnaeque partis Galliarum princeps** » (Prince de toute la Bretagne et d'une grande partie des Gaules).

MORT DE SALOMON

L'assassinat mit fin au règne de Salomon, comme à celui d'Erispoë. Sans doute le roi n'avait-il pu, malgré ses succès guerriers, malgré les réussites de sa politique et la gloire qu'il avait su donner à la Bretagne, se rallier une noblesse turbulente. Une trop puissante autorité ne pouvait convenir à l'indépendance ombrageuse des seigneurs bretons. C'est contre la menace d'une trop étroite tutelle monarchique que se forma, en 874, une coalition analogue à celle que Salomon avait lui-même nouée contre Erispoë. A la tête du complot se trouvaient son propre gendre Pascweten et Gervant, gendre d'Erispoë. La résidence principale de Salomon était dans la paroisse de Plélan où il avait fait élever un monastère qui pût servir d'asile aux moines de Redon en cas d'incursion normande, où reposait sa femme Wenbrit, morte en 866, et où il comptait reposer lui-même. Selon les Annales de Saint-Bertin, ce n'est pas là qu'il aurait été assassiné. Ayant pu échapper à ses ennemis, il se serait enfui dans le Poher (**Pou-Caer = Pagus Castri**) et réfugié dans un petit monastère (**monasteriolum**).

La tradition place sa mort à La Martyre, qui est sur les limites du Poher, en Ploudiry, en un lieu dit **Merzer Salaun**. Il accepta de sortir de l'asile sur la promesse qu'aucun Breton ne lui ferait de mal. Mais on le livra à des auxiliaires francs qui lui crevèrent les yeux avant de le mettre à mort. La tradition populaire le canonisa, tout particulièrement à La Martyre. C'est à cette ferveur qu'il faut peut-être attribuer l'abondance des Salaun dans l'anthroponymie bretonne.

« Juste retour des choses, disent les Annales de Saint-Bertin, pour celui qui avait tué son seigneur Erispoë ». Sans doute. Mais avec Salomon disparaissait une très forte personnalité, dont le règne représente le point culminant de la royauté bretonne. Après lui, l'Etat breton allait sombrer dans les guerres civiles et le cataclysme normand.

On conçoit fort bien que Salomon ait voulu affranchir la Bretagne de la subordination à l'égard de la métropole de Tours et au profit de Dol dont l'abbé-évêque fondateur, Saint-Samson, jouissait, dans la mémoire populaire, d'un grand renom. Salomon plaça comme archevêque sur le siège de Dol un certain Festien,

que Conwoion avait sans doute choisi parmi ses moines de Redon. Mais c'est en vain qu'il sollicita du Saint-Siège la reconnaissance de la métropole de Bretagne. Rebuté par le Pape Nicolas 1^{er} puis par Hadrien II, Festien n'en persista pas moins à se dire métropolitain de Bretagne et à rejeter l'autorité de Tours. Telle sera d'ailleurs l'attitude des successeurs de Festien jusqu'à la prise de position définitive d'Innocent III en 1199 en faveur de Tours contre Dol.

★
★★

Les rois bretons ont fondé la Bretagne dans son ensemble géographique « naturel », la péninsule armoricaine. En dehors des éphémères conquêtes de Salomon, ses frontières demeureront au temps du duché, puis de la province, ce qu'elles étaient sous Erispoë. Cette construction territoriale comportait sur le plan politique un germe fatal de faiblesse que devait illustrer le rapide recul de la langue bretonne vers l'Ouest, à savoir : la dualité Basse-Bretagne et Haute-Bretagne, l'une bretonnante, parce que les îlots romans y furent étouffés ; l'autre, française, gallèse ou romane, parce que les îlots celtiques y furent submergés. Dès lors, il était manifeste que la véritable **Britannia**, la seule du point de vue étymologique, ethnique et linguistique à pouvoir se prévaloir du nom de Bretagne, ne serait jusqu'à nos jours qu'une annexe subalterne par rapport à l'autre. En conséquence d'un fait très simple : la civilisation romaine — et son héritière, la civilisation gallo-romaine — était une civilisation urbaine ; la civilisation celtique, une civilisation rurale. Les villes étaient à l'Est : Nantes et Rennes. A l'Ouest, si l'on met à part Vannes, ville de transition, régnera la pulvérisation paroissiale. Les villes, en Basse-Bretagne, ne seront, de manière générale, que des phénomènes à une civilisation paysanne. Une véritable indépendance bretonne ne pouvait être qu'un leurre du fait de l'existence de cet énorme Ulster que constituait la Bretagne romane.

Y. LE GALLO.

L'œuvre de Tanguy Malemanche

LE THEATRE BRETON DE TANGUY MALEMANCHE

Alors il nous vint un homme qui se voulut aussi distinct de la foule que ses prédécesseurs s'étaient identifiés à elle, un homme qui se coupa volontairement et très tôt de ses premières sources d'inspiration sans chercher à établir spécialement de contact avec quelque public que ce fût, bref un homme qui a mis en scène pour sa propre et unique satisfaction le monde intérieur qu'il emporta de Bretagne dans sa tête et qu'il désira conserver dans des feuilles de papier pour le cas où il perdrait la tête (1). C'est pourquoi le maître forgeron Tanguy Malemanche composa, au ronflement de ses machines, à Courvoic, dans le parc de Vittel et partout ailleurs sauf en Bretagne, les trois ou quatre pièces que le théâtre breton attendait depuis toujours pour mériter le nom de littérature. Ainsi ce théâtre, de manifestation collective, de communion de masse qu'il avait été si longtemps, aboutissait aux délectations solitaires, encore que sublimes, d'un intellectuel morose. Il est heureux que ses œuvres, dont il imprima lui-même certaines à la presse à bras, aient dépassé le dessein de leur auteur. On ne saurait dire si le « *Salain* » ou le « *Gurvan* » pourrait émouvoir l'âme populaire. En pareille matière, une seule vraie expérience compte plus que toutes les ratiocinations du monde. Cette expérience n'ayant pas été faite sur une suffisante échelle, Malemanche demeure paradoxalement célèbre et inconnu, et son œuvre qui enchante un petit nombre de bretonnants, est livrée par

ailleurs à l'admiration exclamative des snobs. Quoi qu'il en soit, et jusqu'à nouvel ordre, le nouveau théâtre breton est figé dans les livres. C'est à la fois un honneur et une déchéance.

Il faut donc nous résoudre à parler de littérature dramatique : « *car la valeur dramatique est une chose, la valeur théâtrale en est une autre. Ce qui reste d'une pièce, sur le papier, c'est sa valeur dramatique, valeur absolue, indépendante de l'époque et de la langue. Tandis que sa valeur sur la scène est la valeur théâtrale, essentiellement variable en fonction de deux facteurs qui s'appellent l'interprétation et le public. Le critérium de la valeur dramatique c'est le jugement des littérateurs. Le critérium de la valeur théâtrale, c'est le jugement du public, autrement dit c'est le succès* » (2). Nous sommes bien d'accord. Mais qui parle ainsi ? C'est Tanguy Malemanche lui-même, lorsqu'il reproche à Le Bras d'avoir confondu le théâtre avec la littérature dramatique. Nous nous garderons de commettre une telle erreur et, laissant au public futur le soin de décider de la valeur théâtrale de « *Salain* » ou « *Gurvan* », nous nous bornerons à dégager les éléments les plus apparents du texte lui-même. Encore le ferons-nous de haut et de loin, pour ne pas nous exposer aux sarcasmes que l'auteur décocha naguère à Paul Dottin, coupable de lui avoir supposé des intentions qu'il n'avait jamais eues. « *Je n'ai rien voulu faire, dit-il, j'ai fait* » (3).

TANGUY MALEMANCHE ET LA TRADITION :

*Au nom du Père et du Fils
Et du Saint-Esprit. — Amen...*

*Mon nom est Tangy, du Manoir du Rest,
En Plabennec, auprès de Brest.*

C'est le début du prologue de « *Gurvan* », dit par l'auteur lui-même, en tablier de forgeron, et qui se représente encore pour l'épilogue et l'excuse :

*Si j'ai fait une faute, en aucune manière
— N'étant pas de ce métier-là —
Bonnes gens, ne vous moquez pas,
Mais pensez à moi dans vos prières.
Au nom du Père...*

Ne dirait-on pas, en vérité, le prologueur des mystères modulant sa mélodie devant la « tapisiri », entre les épées nues ? « *Gurvan, mystère en trois journées et une éternité* », dit le titre. Il y a même une division en tableaux. Il y a encore le vers. La prose, comme chacun sait, est un « *sermo pedestris* » et les anciens mystères n'y descendaient jamais. Et ce vers est archaïque, remarquablement solide et beau, mais archaïque, avec sa disposition en strophes polymorphes d'un beau souffle lyrique. A défaut de rimes internes bien régulières, on y retrouve le jeu de voyelles à quoi se plaisait l'ancienne métrique.

Le « *Gurvan* » ou le « *Salain* » sont baignés dans une atmosphère de profonde religiosité, avec cette différence que le premier paraît à peu près orthodoxe tandis que le second respire par endroits une certaine hérésie qui l'apparente de plus près encore aux anciennes « *Vies* » de saints bretons dont certains demeurent à la porte du Paradis. Personnages de vitraux, comme d'ailleurs Azilis et Brévide et surtout la Dame. Le héros se présente parfois

suyant la tradition : « *Je suis untel, je vais à tel endroit* ». Il ne manque même pas ces pathétiques « *déplorations* » ni ces couplets exaltés qui étaient les plus purs joyaux des vieilles passions. Le « *Gurvan* » retentit du fracas des aventures épiques, si aimées de nos aïeux. Le « *Salain* » nous présente les inévitables scènes de métier, avec le Porcher, les Bûcherons du Bois de la Nuit et l'Oiseleur. Et dans l'un comme dans l'autre règne en maître le merveilleux, ce merveilleux si familier aux Bretons que leurs chants et leurs légendes ont souvent pour thèmes les voyages en Bretagne du Christ et des Saints, quand ils ne parlent pas du retour des Morts sur les lieux de leur terrestre vie. De même les spectateurs des Mystères entraient de plain pied dans une atmosphère d'irréalité permanente. Or, Tanguy Malemanche prétend que la plus grande vertu de l'ancien théâtre fut de « *distraindre* » le spectateur, de le sortir de sa vie et de son soi-même :

« Loin d'aller à lui, de se mettre à sa portée, dans la familiarité de la vie courante, il l'attira au contraire dans une sorte de monde inconnu et mystérieux, qui, la plupart du temps, ne devait son étrangeté qu'à ce qu'il lui était étranger. En sorte que ce qui fit son succès, c'est-à-dire sa valeur théâtrale, c'est cela même qu'on lui reproche comme son plus grand défaut littéraire : il ne fut pas breton ».

Si nous acceptons cette idée, « *Gurvan* » serait donc dans la tradition des mystères en ce qu'il est de nature à *distraindre* le spectateur. Et pourquoi le distrait-il ? Parce qu'il n'est pas breton, du moins extérieurement. La cause est entendue. Mais aujourd'hui la « *distrainction* », dans le sens où l'entend l'auteur, ne nous suffit plus. Nous en avons vu d'autres, et « *Gurvan* » nous semblerait bien piètre s'il n'avait qu'une valeur de *divertissement*, même dans le sens où l'entend Pascal.

TANGUY MALEMANCHE ET LA VIE BRETONNE

Si « *Gurvan* » n'est pas breton, si « *Salaün* » ne l'est pas tout à fait malgré le sujet et le lieu, malgré le vaste fumier et les petites gens, en revanche la couleur locale ou, si vous voulez, le folklore, règne dans le « *Conte de l'Ame qui a faim* » et dans les « *Païens* ». De ses années d'enfance au manoir du Rest, de ses conversations avec Marie Rous, Malemanche a retenu bien des traits de la vie et de la mentalité bretonnes. Il est significatif que sa première œuvre dramatique ait été le « *Conte* ». Un conte, c'est-à-dire, malgré sa présentation scénique, la forme du récit merveilleux, le « *marvaill* » qu'affectionnaient nos grands-pères. Et un conte en deux « *veillées* » encore, non pas en deux actes. En marge de la légende de la Mort, Malemanche illustre une coutume de Toussaint qui finissait de disparaître au temps, pas très lointain, de mon enfance. Rien n'y manque, ni l'offrande aux âmes, ni la gwerz des Trépassés, ni l'Ankou.

Le tableau de la vie bretonne est encore plus large et plus net dans les « *Païens* », si bien que l'auteur dut accompagner sa pièce de Notes et d'éclaircissements. Les traits de mœurs qu'il

rapporte sont pour la plupart particuliers aux Païens et, en général, exacts : mariages entre Païens, droit d'épave. La couleur bretonne est rehaussée par des allusions aux tableaux du Père Maunoir, à la bouse séchée qui sert de combustible, etc... La scène sur la place, au début de la pièce, est d'un parfait réalisme breton. Si les thèmes chers à Malemanche apparaissent et s'imposent, on sent qu'il tient encore par toutes ses fibres à la terre de son enfance. La « *Veuve Arzur* » serait aussi de couleur bretonne puisque l'auteur l'aurait tirée d'un fait divers de la « *Détonne pèche de Brest* » et y aurait traité de l'ivrognerie. En somme, à la base de la plupart des œuvres de Tanguy Malemanche, on trouve la présence réelle de la Bretagne.

(A suivre)

Pierre HELIAS (1950).

Etude parue dans « *Ar Soner* », n° 44, mai 1953.

(1) (2) (3) Tanguy Malemanche : Préface de « *Salaün* ».

L'ACTION CULTURELLE

ADOPTION OU REFUS ?

Dix-huit mois après le dépôt des conclusions de la Commission Mixte de l'Enseignement régional, le Ministère n'a toujours pas fait savoir s'il retient ou repousse les recommandations qui lui étaient faites dans ce rapport. Aux yeux de beaucoup, l'absence de suites données aux propositions de la Commission mixte de 1965, concernant l'enseignement d'éléments de Civilisation régionale et l'étude facultative de la langue, équivaut à un refus.

Refus ou hésitation, l'attitude du Ministère se comprend d'autant moins que la Commission de 1965 — qui proposa en définitive des mesures identiques à celles défendues par les parlementaires — était composée pour moitié de hauts-fonctionnaires des Services pédagogiques de la rue de Grenelle.

Le Conseil de Défense des Cultures régionales a demandé au Ministre de recevoir ses délégués et de réexaminer avec eux la question de l'adaptation des programmes scolaires aux réalités de la région. De son côté, au nom des 130.000 signataires de sa grande Pétition Populaire et des quelque 800 élus et personnalités qui patronnent celle-ci, la Fondation Culturelle Bretonne vient d'insister par lettre auprès du Ministre pour qu'il accorde au Conseil de Défense l'audience demandée voici plus d'un mois. Un renvoi de cette entrevue à la fin de l'été ne ferait qu'aggraver un malaise déjà sérieux.

EMGLEO BREIZ, Fondation Culturelle Bretonne.

★★

◆ Le CELIB a adressé une motion au ministre de l'Education Nationale :

1) insistant près de lui pour qu'il adopte et fasse mettre en application les diverses mesures qui lui ont été recommandées par la Commission Mixte de 1965, concernant l'étude dans le premier et le deuxième degré de notions de civilisation régionale, et pour l'organisation rationnelle d'un enseignement facultatif de la langue régionale : ou pour qu'il accepte de laisser venir devant l'Assemblée Nationale les propositions de loi sur l'Enseignement régional ;

2) souhaitant la création, déjà demandée par la CODER de Bretagne, d'un « Collège de la Culture Bretonne », centre de stages pour la formation des jeunes maîtres à l'Enseignement régional.

NOUVELLES GLANÉES DANS LES INFORMATIONS D'«EMGLEO BREIZ»

◆ Pierre-Jakez HELIAS vient de faire paraître dans « *AR STUDIER* » (numéro spécial « Economie et Culture ») une « *Lettre aux étudiants bretons sur la Culture populaire* », riche en aperçus originaux et en jugements qui ne manqueront pas d'avoir une très grande portée, non seulement en Bretagne, mais dans tous les milieux qui se penchent sur les problèmes de l'Education.

★★

◆ La Fondation Culturelle Bretonne a adressé le 5 juillet au Ministre de l'Education Nationale une lettre insistant pour qu'il accorde enfin au « Conseil de Défense des Cultures régionales » l'audience sollicitée par cet organisme depuis mai dernier.

★★

◆ On sait que deux propositions de loi ont été déposées par M. Bourgeois (Haut-Rhin), et par M. Bayou (Hérault), relatives à l'Enseignement régional. M. Bécam, député du Finistère, a été chargé par la Commission des Affaires Culturelles, du rapport sur ces propositions. Une troisième proposition sera déposée à la rentrée par les parlementaires bretons, à la demande du CELIB (résolution du Comité Directeur à Loudéac, 10-juillet 1967).

★★

◆ « *AR BREZONEG, YEZ VREIZ* » : un montage audio-visuel sur la langue et la littérature bretonnes, réalisé par un groupe d'enseignants publics avec le concours de B. de Parades, Conseiller Régional d'Education Populaire, a été présenté à Quimper, dans le cadre des Fêtes de Cornouaille, sous le patronage d'Emgleo Breiz. A partir d'octobre, il sera possible de projeter ce montage dans les diverses villes de Bretagne. Ecrire à Emgleo Breiz, B. P. 17, Brest.

★★

◆ Le nombre des signataires de la Grande Pétition Populaire d'Emgleo Breiz pour la reconnaissance des droits de la langue et de la culture bretonnes a maintenant dépassé 140.000. On peut désormais donner comme assuré que la Pétition comptera 150.000 adhésions d'ici la fin de l'été. Les feuilles pour signatures sont à demander à notre adresse, B.P. 17, Brest.

Les conditions de l'agriculture

I. — LES PAYSAGES AGRAIRES

Le bocage. — Dans un pays comme le nôtre, où l'habitat rural est généralement dispersé en villages et en fermes isolées, le bocage est le paysage agraire le plus courant. Il est constitué de parcelles de forme grossièrement rectangulaire, encloses de talus plantés de haies vives et bordés de fossés. Toutefois ce schéma est susceptible de modifications selon les régions. En bord de mer, les talus sont généralement remplacés par des murets de pierres sèches ou de galets. A quelque distance de la mer, les talus apparaissent, couverts d'ajoncs et de fougères. Puis, progressivement, la végétation s'épaissit et apparaissent les haies touffues formées d'ajoncs, d'arbustes ou d'arbres (hêtres, châtaigniers, chênes...) traités en taillis ou en « têtards » qui, autrefois, fournissaient le bois de chauffage (Bassin de Rennes). Entre les talus de l'intérieur se fauillent les chemins creux (**Hentou don, Karroñchou**) conduisant aux fermes. Notons enfin la présence dans les champs de pommiers destinés à la production de cidre (1).

Les champs ouverts. — Quoique beaucoup moins répandu en Bretagne que dans certaines régions de France comme la Beauce ou la Brie, le paysage de champs ouverts n'est pas absent de notre pays où on lui donne le nom de « **mejou** » (**mèziou**). Ce paysage, souvent très ancien, correspond parfois à des terres gagnées sur la lande. Il se présente sous la forme d'« étendues de quelques hectares divisées en parcelles longues et étroites limitées par des bornes ou par de minces bandes de terre non labourée et dont l'ensemble est entouré par une clôture commune » (2). Le paysage de champs ouverts, fréquent dans une région correspondant au synclinorium de la Vilaine, semble avoir été autrefois beaucoup plus répandu, mais avoir reculé devant l'extension du bocage.

Les landes et les forêts. — De la forêt primitive qui

couvrait l'essentiel de la péninsule armoricaine jusqu'au Haut Moyen-Age, il ne reste que des lambeaux dont l'ensemble couvre environ 250.000 hectares. Les deux départements les moins boisés sont le Finistère (31.000 hectares) et les Côtes-du-Nord (34.000 hectares). Les massifs forestiers, composés de feuillus (chênes, hêtres) sont rares et peu étendus. Parmi eux citons les forêts de Rennes et de Paimpont.

Les landes, au contraire, sont relativement étendues dans les régions les plus déshéritées. Si les landes des promontoires littoraux semblent dues aux conditions climatiques (vents violents), les landes de l'intérieur peuvent se définir comme une formation végétale secondaire, buissonneuse, constituée d'ajoncs (**lann**) et de bruyère (**brug**). Elles couvrent les monts d'Arrée et du Méné où elles ont succédé à la forêt originelle à la suite de défrichements. Elles reculent à leur tour du fait du reboisement (pins dans le Morbihan, mélèzes du Japon dans le Finistère).

Paysages divers. — Ils sont dispersés et occupent de faibles superficies. Ce sont :

— **les marais littoraux et les polders** : Polder du Mont Saint-Michel, Marais de Dol, Grande Brière, Marais Breton.

— **les marais et tourbières (yeun)** des Montagnes Noires et des Monts d'Arrée (Yeun Elez).

Evolution de ces paysages. — Les opérations de remembrement, la nécessaire mécanisation de l'agriculture ont conduit rapidement à la transformation du bocage par l'abattage des pommiers et de nombreux talus. Ainsi se constituent de vastes parcelles de 5 à 10 hectares d'un seul tenant. L'évolution persistant doit conduire à **éclaircir le bocage**. Toutefois, la sagesse exige que le bocage ne soit pas détruit sous peine d'une rapide destruction des sols par l'érosion.

II. — LA TAILLE DES EXPLOITATIONS

Tableau des exploitations agricoles
selon leur superficie totale (Bois non compris) (3)

Années	Ensemble	Moins de 1 ha	1 à 2 ha	2 à 5 ha	5 à 10 ha	10 à 20 h	20 à 50 h	50 à 100 ha	100 et plus
Recenst 1955									
(a)	196.876	3.591	20.469	36.071	45.153	64.615	26.256	699	22
(b)	243.425	9.651	24.789	42.506	54.051	77.423	34.029	939	37
Sondage 1963									
(a)	178.920	710	17.650	33.140	36.540	61.750	28.270	820	40

(a) Quatre départements de la région de programme « Bretagne ».

(b) Bretagne entière, y compris la Loire-Atlantique.

La Bretagne, qui comptait 243.425 exploitations agricoles en 1955, n'en comptait plus que 220.000 dix ans plus tard. Ces exploitations peuvent être groupées en trois catégories :

— **les grandes exploitations** (50 hectares et plus). Elles

sont peu nombreuses, environ 1.500. Alors que leur nombre diminue dans le Finistère et l'Ille-et-Vilaine, il s'est considérablement accru dans le Morbihan où il est passé de 158 en 1955 à 300 en 1963.

— **les petites exploitations** (moins de 10 hectares).

Elles sont très nombreuses : 130.997 en 1955, soit plus de la moitié du total. Parmi elles, certaines sont minuscules : moins de 1 ha. Le recensement de 1955 en a relevé un nombre considérable en Loire-Atlantique (6.060), dans le Finistère (1.650) et dans les Côtes-du-Nord (1.327), où elles se situent dans les zones maraîchères et légumières. Mais leur nombre a diminué considérablement : 190 dans le Finistère, 180 dans les Côtes-du-Nord selon le sondage effectué par l'I.N.S.E.E. en 1963. D'une manière générale, les exploitations de moins de 10 ha sont les plus touchées par l'exode rural, et leur nombre baisse rapidement. Pour les quatre départements de la Région de programme, il est passé de 105.284 en 1955 à 88.040 en 1963. Parmi ces exploitations, nombreuses

sont celles qui continuent à se livrer à la polyculture, mais la plupart s'orientent vers des productions destinées à la commercialisation : légumes, poulets, lait...

— **les moyennes exploitations (10 à 50 hectares)**. Selon le sondage effectué en 1963 pour les quatre départements de la Région de programme, on en comptait alors 90.020 contre 90.871 en 1955. Leur nombre reste donc stationnaire. Mais, alors que les fermes de moins de 20 ha, assez semblables aux petites exploitations, sont moins nombreuses (61.750 au lieu de 64.615), celles dont la superficie est comprise entre 20 et 50 ha et dont les méthodes tendent à se rapprocher de celles des grands domaines, voient leur total augmenter (28.270 au lieu de 26.256).

III. — LA SOCIÉTÉ AGRICOLE

1. — Les salariés agricoles.

	Côtes-du-Nord	Finistère	Ille-et-Vilaine	Loire-Atlantique	Morbihan	Total
Salariés agricoles	18.000	19.000	23.000	16.000	18.000	94.000
Population agricole active	110.000	131.000	113.000	89.000	108.000	551.000

En Bretagne (2), aux alentours de 1955, 1 agriculteur sur 6 était un salarié agricole. La proportion était la plus forte dans les deux départements de l'Est où elle atteignait 1/5^e de la population active agricole. Dans l'ancienne société rurale, où la mécanisation était inconnue, les ouvriers agricoles, domestiques, charretiers, vachers, bonnes... jouaient un rôle très important. Mais les conditions de travail pénibles, l'habitat médiocre, les

salaires insuffisants, amenèrent une désaffection des agriculteurs non propriétaires pour cette profession. Aussi le nombre des ouvriers agricoles n'a-t-il cessé de décroître depuis la fin de la guerre. Pour les quatre départements de la Région de programme, il est passé de 56.100 en 1961 à 40.800 en 1966. Par voie de conséquence, la difficulté ou l'impossibilité de trouver du personnel a entraîné, ou tout au moins accéléré la modernisation et la mécanisation des techniques agricoles.

2. — La répartition des exploitations agricoles selon le mode de faire valoir dominant.

Années	Ensemble	Faire valoir direct	Fermage	Métayage	Modes associés
Recensement 1955 :	(a) 196.876	72.275	82.221	695	41.685
	(b) 243.425	91.816	90.704	1.648	58.568
Sondage 1963 : (a)	178.920	60.720	66.190	190	51.820

(a) Quatre départements de la région de programme « Bretagne ».

(b) Bretagne entière, y compris la Loire-Atlantique.

En Bretagne existent trois modes de faire valoir entre lesquels les exploitations se répartissent de façon sensiblement égale : le faire valoir direct, le fermage, le faire valoir mixte.

a) les propriétaires.

Ils étaient 178.920 en 1963, à quoi s'ajoutaient 27.030 comptés dans la catégorie « Modes associés ». Leurs domaines, de taille modeste, représentent le type même de l'exploitation familiale dans laquelle le propriétaire exploite sa ferme avec l'aide des membres de sa famille.

b) Le faire valoir indirect.

Deux types entrent dans cette catégorie :

— **le fermage** est le plus répandu. Les fermiers, locataires des terres, disposent de la récolte et s'acquittent de leur loyer en argent.

— **le métayage** n'est pas très courant en Bretagne. Il est représenté surtout en Loire-Atlantique. Les métayers partagent le produit de leur récolte en nature avec leur propriétaire. Ce système est en voie de disparition.

c) Les modes associés.

Dans cette catégorie entrent des petits propriétaires qui exploitent sous le régime du fermage des parcelles voisines de leurs propres terres. C'est le faire valoir mixte.

IV. — L'EQUIPEMENT ET LA MODERNISATION DE L'AGRICULTURE

I. — La mécanisation.

Si elle marque encore un retard important par rapport à celle de pays concurrents tels que le Danemark

ou les Pays-Bas, la motorisation de l'agriculture bretonne a fait de grands progrès au cours des dernières années.

Evolution du parc des tracteurs dans les quatre départements de la Région de programme.

1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965
26.164	30.636	34.943	40.045	44.798	52.202	56.544	63.324	66.270

Simultanément on observe un développement des parcs de moissonneuses-batteuses (555 en 1957 ; 5.583 en 1965), des motoculteurs, des machines à traire... Ces progrès spectaculaires de la motorisation rendent les travaux agricoles moins pénibles et plus attrayants pour les jeunes. Mais, inversement, l'utilisation, sur de faibles superficies, de ces machines, souvent achetées à crédit, est fort coûteuse et bien des agriculteurs doivent consacrer une trop grande partie de leurs ressources à leur entretien et à leur renouvellement.

2. — Les institutions agricoles.

Elles sont nombreuses.

a) **Organisations dépendant de l'Etat.** Ce sont :

— Les **Ecoles d'agriculture**, notamment l'Ecole Nationale d'Agriculture de Rennes.

— Des **cours d'apprentissage**.

— Des **foyers ruraux**.

Par ailleurs, dans chaque département ont été constituées des **fermes pilotes**, des **zones témoins**. Une **zone spéciale d'action rurale** recouvre le département du Morbihan ainsi qu'un certain nombre de cantons des quatre autres départements bretons, mais il faut reconnaître que les espoirs qu'avait fait naître cette institution ont été déçus et que les réalisations à l'intérieur de cette zone n'ont pas suivi les promesses.

b) **Les organisations professionnelles** sont, elles aussi, nombreuses. Ce sont :

— **Les syndicats agricoles** : les cinq fédérations départementales bretonnes de la F.N.S.E.A. ont pris l'habitude de se consulter afin de défendre au mieux les intérêts des agriculteurs bretons.

— **Les Chambres d'Agriculture**. Elles ont été créées en 1919. Il en existe une dans chaque département. Elles sont formées de représentants des agriculteurs (4 sur 5) et de délégués des organisations professionnelles. Elles jouent auprès des pouvoirs publics le rôle d'organismes techniques consultatifs. Elles ont également pour vocation d'aider les agriculteurs en mettant à leur disposition des conseillers agricoles dont le manque se fait cruellement sentir, en suscitant la création d'organismes de vulgarisation agricole... De nos jours, on assiste à un effort de coordination entre les cinq Chambres d'Agriculture bretonnes en ce qui concerne les problèmes spécifiquement bretons.

— **Les coopératives** se multiplient et appartiennent à différents types :

— **les CUMA** ou Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole en commun. Leur nombre, dans les quatre départements de la Région de programme, est passé de 93 en 1958 à 926 en mars 1966 : elles possédaient à cette

dernière date un parc matériel de 1.205 machines diverses : tracteurs (210), moissonneuses-batteuses (350), ramasseuses-presses (260), épandeurs de fumier... (4). L'intérêt de ces coopératives est double :

● **acquisition de machines** aux coûts les plus bas,

● **libération de l'agriculteur et de sa famille** par la suppression de certains travaux longs et pénibles tels que l'épandage du fumier.

— **les CETA**, Centres d'études techniques agricoles, pratiquent des expériences et proposent des modèles d'organisation. Leur nombre dépasse actuellement 90 pour l'ensemble de la Bretagne.

— **Les Banques de travail agricole** que C. Canevet (5) définit comme « l'entraide organisée et comptabilisée. Le travail et les machines échangés sont comptabilisés de la même manière que l'argent dans une banque, dans le cadre d'un groupe d'agriculteurs ». Il existe actuellement plus d'une cinquantaine de banques de travail dans la Région de programme « Bretagne ».

— **les GAEC**, ou groupes agricoles d'exploitation en commun, constituent une formule récente et encore peu répandue. Ils consistent en la mise en commun totale entre plusieurs agriculteurs, soit d'une seule production, soit de la totalité des exploitations. Toujours selon C. Canevet (6), il existerait en février 1967 dans les quatre départements de la Région de programme :

— 19 GAEC totaux agréés,

— 11 GAEC partiels agréés,

— 7 **ateliers collectifs** (coopératives de production avicole ou terres de groupe) non déclarés comme GAEC,

— une soixantaine de groupements de fait non reconnus,

— 13 projets de GAEC.

3. — Le remembrement.

Le remembrement vise au regroupement au sein d'une commune des parcelles trop exigües ou trop dispersées. En Bretagne, il a pris un développement important quoiqu'encore assez inégal selon les régions. Là où il a été réalisé, il s'est accompagné de la destruction partielle ou totale des talus et des haies avec les avantages et les risques que cette destruction comporte.

4. — La commercialisation.

Elle est l'un des problèmes essentiels auxquels se trouve confrontée l'agriculture bretonne. En effet, jusqu'à une date récente, celle-ci est demeurée une polyculture de subsistance dont les produits n'étaient que faiblement commercialisés. La concurrence serrée des pays du Marché Commun contraint actuellement l'agri-

(Suite page 14)

Bro-Gerne : La Cornouaille

LES LIMITES

Les limites traditionnelles de la Cornouaille sont : l'embouchure de l'Elorn, les Monts d'Arrée et la ligne de hauteurs qui les prolongent vers l'Est, entre Pont-Melvez et Quintin, l'embouchure de l'Aulne, la rade de Brest, le cours de la Laïta, celui de l'Arz, celui du Blavet canalisé, de l'Oust, les contreforts orientaux des Montagnes Noires.

Les limites ethniques : Les limites que nous retenons pour l'ethnie cornouaillaise sont, à peu de différences près, les mêmes que les limites traditionnelles, mises à part les régions que nous excluons comme appartenant à un autre type de culture. C'est ainsi qu'au sud, nous ne comprenons pas dans la Cornouaille la commune de Clohars-Carnoët qui, sur la rive droite de l'embouchure de la Laïta, constitue une colonie vannetaise, sans doute d'origine maritime, par suite de l'existence du port du Pouldu.

Au Nord, ne sont pas vraiment de Cornouaille les communes de Saint-Rivoal, Botmeur, La Feuillée, Brennilis, qui sont sous l'influence léonarde. Peut-être est-ce l'ancien métier traditionnel de cette région, celui de **pillaouer** (chiffonnier) qui en est l'une des causes. Une autre, la situation géographique de ces communes sur la rive nord des Marais de Saint-Michel et sur les contreforts

sud des Monts d'Arrée, entre également en ligne de compte.

Bolazec, Plourac'h, Calanhel, Callac, Bulat, Maël-Pestivien, Saint-Servais, Duault, Plusquellec et la partie nord de Trémargat, Saint-Connan, Saint-Gilles, Kerpert sont acquis à l'ethnie trégorroise. Faut-il en chercher la cause dans l'influence d'un grand centre de pèlerinage comme Bulat ou dans celle d'un centre commercial comme Callac ?

A l'Est, tout le territoire situé entre l'Oust et le Blavet, borné au Nord par les communes de Saint-Martin, Saint-Mayeux, la partie est de Caurel, Mûr au sud, n'a rien de spécifiquement cornouaillais, il appartient au haut pays dont il parle le patois.

Par contre, dans le territoire vannetais, Pléjauff, Lescouët-Gouarec sont, en partie, occupés par les Cornouaillais, ainsi que Perret et Sainte-Brigitte. Ainsi, sur ces confins trégorrois, cornouaillais, vannetais et gallos, nous apparaissent nettement les tendances vestimentaires de populations qui y confrontent les traits marquants de leurs cultures particulières, traçant mieux qu'avec des poteaux frontalières, avec leurs modes de groupes, des lignes de démarcation de milieux, de types humains, de dialectes, de traditions et de psychologie collective différenciés.

L'HISTOIRE (1)

La Cornouaille, dont le nom breton est Kerne, a sans doute pour origine le peuple breton insulaire des Cornovii qui habitaient durant l'antiquité et le Haut Moyen-Age, le bassin de la Severn, dans le centre du Pays de Galles.

Il est à noter que ce nom de « Kerne » ne présente aucune parenté avec celui de « Cornwall », la Cornouaille britannique, dont l'origine est, semble-t-il, le mot germanique Cornwealas par lequel les Anglo-Saxons désignaient les Celtes (Wealas) de la presqu'île.

Charles Chassé, dans un ouvrage intitulé « La Cornouaille » (2), après avoir décrit le blason de la Cornouaille au Moyen-Age — un croissant de lune sur fond d'hermines — rapporte qu'« une légende consignée dans les Mabinogion veut qu'à la suite d'un cataclysme, déluge ou raz de marée, les Celtes qui habitaient la Corne d'Or, c'est-à-dire l'emplacement de la future Byzance, aient été contraints de s'embarquer pour un voyage qui les amena dans les pays septentrionaux où ils gardèrent la nostalgie de ce qu'ils continuaient d'appeler le « Pays d'Eté ». Que les Cornouaillais soient « des Méridionaux transplantés dans le Nord », voilà qui est certes difficile à prouver mais qui permettrait de s'expliquer l'exubérance des habitants de ce Midi de la Bretagne.

L'histoire des premiers siècles de la Cornouaille armoricaine ne nous est parvenue qu'au travers de nombreuses légendes desquelles émerge le personnage débonnaire du Roi Grallon qui régnait à Iz, ville engloutie par la mer sur l'ordre de Dieu en punition des fautes commises par la fille du souverain Dahud, encore appelée Ahez, dont nous retrouvons le nom dans Karaez (Carhaix). Deux autres personnages sont inséparables de Grallon : Kaourintin (Saint-Corentin), le premier évêque de Quimper, Gwenole (Saint-Guénolé), le fondateur du monastère de Landévennec et le principal confident du Roi.

En 1066, la Cornouaille, devenue comté, fut annexée au domaine ducal. Séjour préféré des souverains bretons aux XI^e et XII^e siècles, elle fut dévastée au XIV^e siècle lors de la guerre de succession de Bretagne qui mit aux prises les deux familles de Blois et de Montfort. Quimper, notamment, fut mise à sac en 1343.

Le XV^e siècle fut au contraire une période de grande prospérité économique dont témoignent encore de nos jours d'innombrables manoirs et sanctuaires religieux.

Cette prospérité devait être compromise au XVI^e siècle par les guerres de la Ligue qui favorisèrent la formation de bandes pillardes. Guy Eder de la Fontenelle, chef de l'une de ces bandes, mit le pays à sac durant de nombreuses années avant d'être pris et supplicié.

Le XVII^e siècle devait voir se développer en Bretagne, plus de cent ans avant la Révolution de 1789, une révolte que l'on peut considérer comme essentiellement cornouaillaise : la Révolte du Papier Timbré, connue encore sous le nom de « Révolte des Bonnets Rouges ».

Ce mouvement paysan, dirigé par Le Balp contre l'autoritarisme royal, le système féodal, les corvées et les dîmes en tous genres dont souffrait le peuple, s'était donné une charte. Les principaux articles de ce « Code paysan » ainsi qu'on devait l'appeler, prévoyaient des réformes sociales profondes, souvent plus hardies que celles qui furent réclamées en 1789, ainsi :

- la liberté des mariages entre paysans et filles nobles,
- des appointements réguliers pour les prêtres et les officiers de justice,
- une justice rendue « selon le sens commun et non la chicane »...

Mais après l'assassinat de Le Balp, la révolte fut dure-

ment réprimée par les troupes royales dirigées par le gouverneur de Bretagne, le duc de Chaulnes. Paysans pendus par centaines, bourgs dévastés, vexations de toutes sortes amenèrent le rétablissement de « l'ordre ».

Un siècle plus tard, la Révolution devait trouver en Cornouaille un écho particulièrement favorable. Le 10 août 1789, la fédération de six paroisses du Cap Sizun donna le branle au grand mouvement de la Fédération qui devait enthousiasmer le royaume entier. Toutefois, les excès commis durant la dictature de la Commune de Paris, la constitution civile du clergé, la conscription contraire aux libertés de la province, refroidirent l'enthousiasme des Cornouaillais qui, tout en demeurant républicains, se pronon-

cèrent dans l'ensemble pour une République fédérale et soutinrent les Girondins. L'une des plus pures figures cornouaillaises de l'époque est sans doute celle du carhaisien La Tour d'Auvergne, celtisant, catholique fervent autant qu'ardent républicain.

Si, depuis la Révolution, la Cornouaille, partagée entre le Finistère et les Côtes-du-Nord, a cessé d'avoir une existence officielle, les Cornouaillais, eux, ont conservé une profonde originalité qui les distingue de leurs compatriotes du Léon, du Trégor ou du Vannetais. Comme le souligne Charles Chassé, « chez beaucoup de Cornouaillais d'aujourd'hui, la piété n'exclut pas non plus des opinions d'extrême-gauche en matière sociale ». S. V.

PHYSIONOMIE ET PERSONNALITE DE LA CORNOUAILLE

L'aspect du pays, bien que différent selon les diverses régions qui le composent, conserve une certaine unité, un certain air de famille spécifiquement cornouaillais.

Pays aux rivières nombreuses, aux vallées profondes et verdoyantes, la Cornouaille mérite ce titre de « jardins enchantés » que lui a décerné François Ménez. Si le **Tir na n-Og** des Celtes devait exister quelque part en Bretagne continentale, c'est sans doute dans quelque vallée de Cornouaille qu'on le trouverait.

« **Traoniennou glaz o wilioudi bleunvegou aour...**

Kornog ! Kornog ! Eñvor ar Baradoz kollet !... (3).

a pu chanter le poète bigoudenn Youen Drezenn. C'était à sa Cornouaille natale qu'il songeait.

Contrastant avec ces paysages riants, les plateaux vers Scaër, vers Leuhan, les montagnes dénudées qui bordent le Yeun Elez, les caps noirs de l'Ouest, les paluds blafardes de la baie d'Audierne donnent à cette verte Cornouaille quelques expressions rudes et sévères.

Ainsi sont les groupements fixés sur ce pays : ils possèdent les traits essentiels de la terre cornouaillaise, rudes et gais à la fois. N'est-ce pas aussi la note dominante, le caractère général

Le Cornouaillais

Les mœurs de la Cornouaille ne sont ni moins variées, ni moins bizarres, que ses aspects. Comme dans le reste de la Bretagne, la teinte religieuse s'y fait sentir, mais elle se nuance, pourtant, de la gaieté légère du Kernevod. Je l'ai déjà dit, c'est dans les solennités joyeuses de la vie, bien plus que dans les tristes cérémonies, qu'il faut chercher le caractère de celui-ci : le deuil va mal à sa taille, et le chagrin à son visage. Il n'est lui que là où rit la fête, où coulent l'« eau de feu » et le vin bleuâtre. Poétique et spirituel, dans le plaisir, il est gauche et trivial, dans la douleur : il semble que le Léonard et lui se soient partagé la vie : à l'un les fêtes, à l'autre les tristesses. Aussi, lorsque vous visiterez le pays de Léon, demandez à voir une agonie, ou un enterrement ; mais si vous parcourez les montagnes d'Arrée, mêlez-vous à des fiançailles et à un repas de noce.

Emile SOUVESTRE

« Les derniers Bretons »

NOTES

- (1) **Histoire** : Partie rédigée par « Skol Vreiz ».
- (2) Charles CHASSE : « **En Bretagne, La Cornouaille** », B. Arthaud éditeur.
- (3) « Vallées vertes enfantant des champs de fleurs d'or... Occident ! Occident ! Souvenir du Paradis perdu !... »

Vient de paraître

MARC'HARIT FULUP « La cigale des Brumes »
par Guy CASTEL

En vente chez l'auteur, Bourg de PLUZUNET (22). Prix 5 F.

des modes vestimentaires de la Cornouaille où les groupes humains, plus qu'en toute autre région de Bretagne, ont su, avec un goût si sûr (qui, ne l'oublions pas, n'est pas celui d'un individu, mais d'une « individualité collective »), harmoniser leurs vêtements avec les visages variés des paysages.

A ce titre, les paysannes et les paysans cornouaillais qui ont conçu et créé ces ensembles vestimentaires, qui ont harmonisé les tonalités avec la toile de fond et les décors des paysages, sont de grands artistes.

D'après R. Y. CRESTON

« Les costumes des populations bretonnes ».

GEOGRAPHIE

LES CONDITIONS DE L'AGRICULTURE

(suite de la page 11)

culture bretonne, handicapée par la longueur et les coûts élevés des transports, à une évolution accélérée comportant :

— **une plus grande spécialisation** des régions et des exploitations au sein des régions (légumes, viande, lait, aviculture) ;

— **une amélioration de la qualité** (attribution du label « Qualité Bretagne ») ;

— **une amélioration des circuits de distribution** par :

— la création de **SICA** (Saint-Pol-de-Léon),

— l'établissement de **marchés-gares** à Saint-Pol-de-Léon, Nantes, Rennes,

— l'organisation d'**Expositions** (Biennale des produits bretons à Lorient),

— la **recherche de débouchés** en France, Grande-Bretagne, Allemagne, Suisse...

— la réalisation de **Pavillons de la Bretagne** dans les grandes manifestations commerciales européennes, etc...

Per HONORE.

NOTES

- (1) Pour l'étude du bocage, voir : « Les talus » (« PENN-AR-BED », n° 41).
- (2) Pierre FLATRES : « La région de l'Ouest », P.U.F. 1961.
- (3) **Annuaire statistique de la Région de programme « Bretagne »**, INSEE, 1967 ; **Annuaire statistique des Pays de la Loire**, INSEE, 1962.
- (4) **Diplôme d'Etudes supérieures de géographie**, par Corentin CANEVET (Faculté de Rennes), cité dans « Bretagne-Dimanche » du 24 avril 1966.
- (5) C. CANEVET : « Les banques de travail agricole en Bretagne », « Bretagne-Dimanche » du 21 août 1966.
- (6) C. CANEVET : **Les GAEC**, « Bretagne-Dimanche » du 11 juin 1967.

Notes sur la musique bretonne

V. — LA MUSIQUE DES PAYS CELTIQUES D'OUTRE-MANCHE

A. — PAYS DE GALLES

1° Chansons populaires.

Les chansons populaires du Pays de Galles ont, bien avant celles de Basse-Bretagne, été recueillies et publiées. Au XVIII^e siècle le barde aveugle, **John Parry**, de Ruabon, (mort en 1782), harpiste du roi, et artiste apprécié de Haendel, publiait plusieurs recueils : **Ancient British Music** (1742), **Collection of Welsh, English and Scotch airs** (1760), **British Harmony** (1781); etc..., contenant des airs avec accompagnements de harpe. En 1784, **Edward Jones** publiait : **The musical and poetical relics of the Welsh Bards**, avec variations pour harpe, clavecin, violon et flûte.

Puis, au XIX^e siècle, un autre **John Parry (Bardd Alaw)** (1776-1851) publia deux importants recueils. Et, en 1873, le compositeur **Brinley Richards** (1817-1885) fit paraître ses célèbres **Songs of Wales**, une soixantaine d'airs avec accompagnements de piano. C'est dans ce recueil qu'ont puisé les poètes bretons pour adapter des paroles de leur composition à des airs gallois. Il est à remarquer que beaucoup de mélodies publiées par Brinley Richards avaient déjà paru dans les précédents recueils.

Cette musique galloise traditionnelle diffère beaucoup de la chanson populaire bretonne par l'emploi exclusif des modes majeur et mineur moderne, par les rythmes carrés et l'allure souvent solennelle de la phrase. Elle a, d'ailleurs, une grande valeur esthétique. Mais il semble que les airs primitifs aient été plus ou moins remaniés par les harpistes gallois du XVIII^e siècle; car, dans certains recueils publiés au XIX^e siècle (par le pasteur **Jenkins**, de Ceiri, **Miss Maria Jane Williams**, puis par la **Welsh Folk-Song Society**) on trouve des mélodies transmises jusqu'au XIX^e siècle par la seule tradition orale et dont la physionomie se rapproche plus de celle des chansons bretonnes. **Maurice Duhamel** en a donné d'intéressants spécimens dans ses **Mélodies kymriques**.

Notons ici que le célèbre hymne national gallois (**Hen wlad fy Nhadau** : vieux pays de nos pères) dont le **Bro goz ma Zadou** est une adaptation du barde Jaffrenou-Taldir, est relativement récent. Il date de

1856. L'air est dû à un mineur de Pontypridd, **James James** dont le père, **Evans James** composa les paroles.

2° Les instruments de musique gallois.

Sans remonter à des instruments, tels que le **crwth** instrument à cordes frottées, ou à ceux appartenant à la famille des cornemuses (**bag pipe, horn pipe**) les Gallois ont, dès le Moyen Age, employé la harpe. Cette harpe galloise était une harpe sans pédale mais qui possédait deux ou trois rangées de cordes dont l'une servait à jouer les notes affectées d'un dièse ou d'un bémol. Cette harpe tend aujourd'hui à faire place à la harpe à pédales.

Peut-être à cause de l'usage qu'ils firent de cet instrument polyphonique, on a fait aux Gallois l'honneur d'avoir inventé le chant à plusieurs parties qu'ignorait l'Antiquité. On se base sur un texte de **Gérald de Bary (Giraldus Cambrensis)** dans sa **Descriptio Cambriae** (XII^e siècle).

3° Les concours de musique et de poésie.

Ce qui est certain, c'est que les Gallois sont très doués pour la musique, vocale aussi bien qu'instrumentale. On sait qu'il existe des concours annuels de musique et de poésie, les **Eisteddfodau** (au singulier **Eisteddfod**) qui remontent au Moyen Age. Interrompus pendant deux ou trois siècles, ils furent remis en honneur à la fin du XVIII^e siècle et furent tenus régulièrement à partir de l'**Eisteddfod de Caermarthen** (1819). Ces concours contribuent à la conservation de la langue galloise et des traditions musicales du pays.

Des exercices musicaux particuliers au Pays de Galles sont les **penillion**, dans lesquels on improvise sur une mélodie populaire connue, jouée sur la harpe, un contrepoint vocal. C'est un exercice polyphonique original. Le savant celtisant **Joseph Loth** (1847-1934) en a donné quelques spécimens dans les **Annales de Bretagne** (Année 1893-1894 - Tome IX - page 611).

B. — ECOSSE

1° Chansons populaires.

La chanson populaire d'Ecosse présente cette particularité qu'il y est fait assez fréquemment usage de la **gamme pentatone** (fa sol la do ré) et de ses renversements. Mais c'est surtout dans les îles Hébrides que l'on rencontre l'usage exclusif de la **gamme pentatone** (fa sol la do ré) ou de la **gamme hexatone** (fa sol la do ré mi). **Maurice Duhamel** a donné en 1916 plusieurs de ces airs dans « **Les Premières Gammes celtiques et la Musique populaire des Hébrides** ».

Les mélodies écossaises ont joui de bonne heure d'un grand renom en Angleterre. A la fin du XVIII^e siècle, l'éditeur **Thomson**, de Londres,

en fit harmoniser un certain nombre par des compositeurs tels que **Beethoven, Haydn, Kozeluch** (1) qui harmonisèrent également des airs gallois.

2° La cornemuse écossaise.

Le **bag pipe** plus grand que l'ancien biniou breton possède un tuyau percé de 8 trous (**chanter**) qui donne l'échelle sol 3 à la 4. Trois autres tuyaux, les bourdons (**drones**) donnent le la 1 et le la 2. Comme nous l'avons vu précédemment, les instruments usités dans nos fêtes bretonnes d'aujourd'hui sont souvent, en réalité, des bag pipes, mais accordés d'ordinaire différemment (en si bémol, par exemple).

C. — IRLANDE

1° Les chansons populaires irlandaises.

Ces mélodies aux accents souvent passionnés, font usage des modes majeur et moderne, des anciens modes diatoniques, de la gamme pentatone, parfois avec de brusques sauts ascendants ou des terminaisons imprévues sur des notes autres que la tonique (le 2^e degré par exemple).

Plusieurs, composées par le barde aveugle **Turlough Carolan** (1670-

1738 dit O' Carolan, que connut Swift, furent imprimées dès 1721. D'autres furent recueillies à la fin du XVIII^e siècle par l'érudite **Bunting**. Le poète **Thomas Moore** (1779-1852) adapta à des airs populaires les paroles de ses célèbres poésies, sous le titre de « **Irish Mélodies** » (1807-1834). Plusieurs autres recueils ont paru aux XIX^e et XX^e siècles, notamment celui de **Joyce** : **Ancient Irish Music** (vers 1872).

2° Les instruments de musique irlandais.

a) la harpe, fut en usage du Moyen Age au XVIII^e siècle. Il existe encore dans les musées des spécimens de ces anciennes harpes (2) ainsi que des manuscrits du XI^e siècle contenant des airs notés pour cet instrument.

b) l'Union pipe.

C'est une sorte de cornemuse comprenant un sac, un soufflet actionné par le coude de l'artiste, un tuyau (chanter) muni de trous pour l'exécution de la mélodie, plusieurs bourdons (drones) formant pédales harmoniques, et un ou plusieurs « regulators » à clefs, permettant quelques accords (3).

D). — EMPRUNTS DES POETES BRETONS AU FOLKLORE MUSICAL D'OUTRE-MANCHE (4)

En 1839, Hersart de la Villemarqué adaptait, nous l'avons vu, les paroles du *Seiziz Gwengamp* à l'air gallois du *Rhyfelgyrch Cadpen Morgan*, pour faire croire à l'existence d'une tradition musicale commune à la Bretagne et au Pays de Galles. En 1867 la mélodie galloise *Ar hyd y nos (Al) through the night* fut utilisée par Thielemans, organiste à Guingamp dans la *Cantate des Deux Bretagnes*. Au début du XX^e siècle, le barde breton, Jaffrenou Taldir (1879-1956) a utilisé plusieurs airs gallois, écossais ou irlandais, en indiquant, d'ailleurs, leur provenance, pour des poèmes écrits par lui.

Citons parmi les airs gallois :

Men wlad fy Nhadau : « Bro goz ma Zadou ».

Rhyfelgyrch Cadpen Morgan, devenu le « Sao Breiz Izel ».

Llwyn on (la feuille de frêne) devenu « An tri Angelus ».

● parmi les airs irlandais (pris dans le recueil de Thomas Moore) : ceux devenus le « Dalc'h Sonj » et « Daou Soner Landevant ».

● parmi les airs écossais :

le célèbre air du Loch Lomon, devenu « En tu all d'ar mor don ».

Le Comte d'Herbais a également adapté sa chanson *Paotred Rosko* à un air gallois « Y corn hirlas » que j'ai harmonisé pour 4 voix mixtes.

H. CORBES.

(à suivre : Chansons et Danses Populaires de Haute-Bretagne).

NOTES

(1) Cf. Levot-Bécot : *Les Mélodies galloises et les grands classiques* (Annales de Bretagne, Tome LXXI, Année 1964, fascicule 4).

(2) et (3) Cf. H. Corbes : *A travers les musées de Dublin*. (Cahiers de l'Iroise, 1960, page 162).

(4) Cf. H. Corbes : *Les emprunts des poètes bretons au folklore musical d'Outre-Manche*. (Nouvelle Revue de Bretagne, Août 1951).

CHANT

Faute de place, nous n'offrons pas de chant dans le présent numéro, mais le prochain numéro de SKOL VREIZ — le N° 10 — sera consacré à une série de

chants populaires bretons pour les Ecoles (une quarantaine), rassemblés par notre ami Fañch DANNO, Directeur de C.E.G. honoraire.

SKOL VREIZ

(Cahier Pédagogique Bimestriel)

NOUVEAU TARIF (février 1967)

● 6 numéros par an, avec suppléments encartés (documents, traductions, notes)

ABONNEMENT SIMPLE :

— UN exemplaire 12 F

ABONNEMENTS D'ÉCOLE OU GROUPES :

— DEUX exemplaires 22 F

— TROIS exemplaires 32 F

— QUATRE exemplaires 40 F

— CINQ exemplaires 48 F

— SIX exemplaires 55 F

Les abonnements sont à verser au compte courant postal :

"SKOL VREIZ", 6, rue Neptune, 29 - N BREST
C. C. P. 2-248-25, RENNES

AR STUDIER L'ETUDIANT BRETON

publié par la

**Jeunesse
Etudiante
Bretonne**

Actualité régionale :
économique, culturelle, universitaire

Abonnement : 10 F.

F.A.J.E.B., 2, rue Lafayette, Rennes
C.C.P. 1452-72 Rennes

SKOL AR BREZONEG - Niv. 32

=====

GERIOU HA TROIOU-LAVAR (1)

- an Dreinded : an Drinded .-- Askre: diabarz ar bruched pe peultrin; koustiañs, pe spered, diabarz an den.-- d'ar-benn: diwar-benn;-- ne zere (ket); dereoud: "convenir";-- arouezel: symbolique (arouez: symbole, signe, insigne;-- anaon: eneu ar re varo (a hell beza implijet en unander);-- "Trevadenn": colonie;-- Er vered n'eo ket bet kaset: hervez T. M. ne veze ket douaret an dud estren e bered ar barrez;-- n'henn gouzoud: n'her gouezez ket;-- eurioù: levr, leor (e bro-Leon); amañ: al leor overenn (diwar ar gg.: "livre d'heures").-- nikun: den ebed;-- ane' = anezañ.--- Pennad d.b. T.M.: lignez: "race", "famille";-- Disparh: Révolution;-- o tezrevella; dezrevella: conter;-- danevell: récit, nouvelle;-- diembann: "inédit" (non publié).

POUR NOS LECTEURS NON BRETONNANTS

~~~~~

(Texte pour le Second Degré)

FANT AR FOLLEZ : Françoise la Folle

(Extrait du Ier Acte des "PAIENS") (2)

La place, dans un village. Au fond de la scène, le mur du cimetière, au centre (duquel se dresse) un calvaire.- A gauche, une auberge, portant l'inscription: POL ROUE VEND A BOIRE (°); devant l'auberge, une table entourée d'escabeaux.

(Après la messe du dimanche, DEL, portant un livre sous le bras, vient d'entendre son père, la Pagan SEZNI FALHAN, lui dire de l'attendre pendant qu'il parlera, dans l'auberge, à BENONI BRAN, un paysan) (3)

DEL va s'asseoir sur les marches du calvaire.-- FANT, venant par le cimetière: "Guélégan, gan, gan, guélégan. Bonjour à toi, Del Falhan. Fant s'est levée tôt ce matin, mais n'a pas encore mangé du pain."-- DEL: "Pauvre chère! Tiens mon quignon de pain béni (4). Mange-le bien dévotement, en l'honneur de la Trinité. Et tantôt viens à la maison, je te donnerai ton content." --- FANT, prenant le pain et le rompant: "Si tu veux bien, je mangerai cette moitié, parce que j'ai faim plein le ventre; et l'autre, sur mon coeur je la garderai, pour mes âmes quand viendra la Fête des Morts (5).-- (Elle s'assied à côté de Del et mange son pain.)

DEL.- Tu étais à la messe?

FANT.- Hélas, je ne puis pas! Monsieur le recteur trouve malséant que j'entre dans l'église avec mon sac. C'est à cause des âmes, tu comprends, qui ne sont pas de la paroisse. (Après un temps.) Tu crois que ce serait voler?

DEL.- On ne vole pas les prières. Non, Fant, les Morts n'ont nulle jalousie. Mais tu ne peux entrer dans la maison de Dieu avec, sur ton épaule, un sac plein de cailloux!

FANT, dououreusement.- Tu le crois <sup>donc</sup> aussi, que ce sont des cailloux? Des âmes, oui; ce sont des âmes. Tu le crois?

DEL.- Si tu le crois fermement, oui, ce sont des âmes.

FANT.- N'est-ce pas? Toi, Del, tu es bonne; mais bien méchants sont les autres qui disent que <sup>ce</sup> sont pas là des âmes de naufrage. (Elle fouille dans son sac.) La première que j'ai trouvée, c'est celle de mon bien aimé.

DEL.- Oui, Fant, je sais.

FANT.- Son bateau revenait des Iles (6), et nous devions nous marier. J'étais venue ici l'attendre, pour être plus tôt près de lui.

DEL.- Et son navire a fait naufrage...Et tu l'as trouvé sur la grève, mort...

FANT.- Avec son âme à son côté.

DEL.- Puis, ils n'ont pas voulu le mettre au cimetière. Ne te mets pas en peine, pauvre chère; je sais l'histoire tout au long.

FANT.- Non...Toi, tu ne sais pas ce que je sais. (Confidemment.) Ils ont fait du mal à mon fiancé!

DEL, vivement, d'un ton d'angoisse.- Que veux-tu dire? Sur les rochers sa tête s'est fendue. Voilà la vérité; rien de moins, rien de plus.

FANT.- Je sais maintenant comment il est mort: ils ont fait un trou dans sa tête pour tirer son âme dehors. (Elle sort un caillou de son sac.) Et qui donc oserait prétendre que celui-ci n'est pas son âme pour de bon, puisqu'on y voit -- regarde bien -- un peu de ses cheveux collés avec son sang!

DEL, se cachant le visage.- Non, Fant, ne montre pas cela, tu me fais peur!

FANT, caressant le caillou.- Il était joli, tu sais, mon mignon! Des cheveux noirs tout plein sa tête, la couleur du ciel dans ses yeux...Il était joli, vraiment, mon mignon, avec un grand trou rouge au milieu de son front! (Elle remet le caillou dans son sac lentement, comme à regret.) Bientôt toi aussi tu auras un beau mignon qui te caressera.

DEL, sombre.- Je ne veux pas me marier.

FANT.- Pourtant, tu es en âge, et tu es héritière. Et les beaux gars ne manquent pas dans la paroisse!

DEL.- Je ne veux pas de ceux de la paroisse. (Elle demeure plongée dans un silence farouche.)....//(7)//....

FANT.- Laisse-moi voir ton livre. N'aie peur, je n'y toucherai pas. Montre-moi le dedans, sans plus. (Del ouvre son livre.) Comme c'est bien moulé, bien figuré! Là, une fleur; là, un petit oiseau. C'est à Lesneven qu'il fut acheté?

DEL.- Non. Il vient d'un vaisseau qui se perdit. Je le tiens de mon père.

FANT.- Aucune en toute la paroisse n'a le pareil. Bien sûr, il est français?

DEL.- Ni français, ni latin (8). Nul clerc, ni même le recteur, n'a pu lire dedans.

FANT.- Et toi tu le comprends?

DEL.- Il me semble que oui.

FANT, désignant l'epage.- Alors dis-moi: qu'y a-t-il là?

DEL.- C'est...(après une hésitation.) C'est la prière du matin: Pater

FANT.- Et là? (ter. Nos-)

DEL.- Là? C'est...un cantique: celui qu'on chante en allant au pardon de Notre-Dame du Folgoat.

FANT.- Ca, c'est un beau cantique. (Elle s'hardit à feuilleter le livre) (Et là?)

DEL.- Là? (Après un embarras très marqué.) C'est: (Elle chantonne) Un navire est venu sur mer; le fils du Roi est à son bord./ A sa suite sont cent valets/ tout de rouge habillés.

(Suite dans "Pennadou-studi", S.V. 8b.)

T. MALEMANCHE (Version française de l'auteur, - dans "LES PAIENS" Librairie Celtique, Paris, 1945, pp. 42/47) (IO)

Notes.- (1) Les MOTS ET EXPRESSIONS n'ont pu être insérés dans la partie imprimée, faute de place; nous demandons à nos lecteurs d'excuser la présentation de ce supplément (nous voulons éviter d'avoir 2 feuilles...).--- (2) Ce n'est pas une traduction du texte breton que nous reproduisons, mais la version en français de la main de l'auteur, - version qui n'est pas un "mot à mot" de l'original en langue bretonne.--- (°) Dans la version française: ..."Vend à boire et à manger"... -- (3) Benoni Bran et Sezni Falhan parlent de marier leurs enfants, Goulhen et Del. -- (4) Ce n'est pas la symbolique parcelle qu'on distribue aux quelconques fidèles; c'est un morceau gros comme le poing, dont on honorait autrefois les notables de la paroisse. (Note de T.M.).--- (5) Dans la croyance populaire, les âmes trépassées revenaient dans la nuit de Toussaint prendre part à un repas qu'on leur préparait (Note T.M.).--- (6) Les Colonies (T.M.).---(7) La version française comporte, ici, six propos qui n'existent pas dans le texte en breton; nous ne les avons pas reproduits.(S.V.)--- (8) En dehors du latin des prêtres et du français des seigneurs, Del ne soupçonne pas l'existence d'autres langues (T.M.).---

Imprimé par SKOL VREIZ, Morlaix.--- Le Directeur responsable: P. Honoré

**Skol ar Brezoner**

Niverenn 32  
GOUERE 1967

# **FANT AR FOLLEZ**

(diwar « ar Baganiz »)



**Tangi MALEMANCHE**  
(1873-1953)

# ***FANT AR FOLLEZ***

**Diviz**  
**diwar Arvest kenta**  
**« AR BAGANIZ »**



*Ar blasenn en eur vourhig. E goueled ar c'hoarileh, moger ar vered, en he hreiz ar groaz.*

*En tu kleiz eun davarn, he barr « POL ROUÉ VEND A BOIRE », dirazi eun daol, skabellou en he zro.*

.....  
*(Goude overenn ar zul, DEL, eul leor dindan he breh ganti, a zo o paouez beza bet lavaret dezi gand he zad, ar Pagan SEZNI FALHAN, gortoz anezañ e-keit ha ma vo en davarn o komz gand BENONI VRAN, eur houer\*).*

*DEL a ya d'azeza e traon ar groaz.*

*FANT, o tond goustadig dre ar vered.*

*Gelegan, gangan, gelegan.  
Demad dit-te, Katell Falhan.  
Fant a zo bet savet abred,  
tamm bara 'vad n'he-deus debret.*

---

*\* Benoni Vran ha Sezni Falhan a zo kaoz ganto dimezi o bugale, Goulhen ha Del.*

DEL

- 5) Kaez ! Dal va bara binniget (1) ;  
debr anezañ parfed  
en enor d'an Dreinded.  
Hag emberr e teui d'on ti  
ma 'z-po peadra da zebri.

FANT, *a dorr ar bara*

- 10) Me zebro an tamm-mañ gand da hrad vad,  
pa 'm-eus a naon eur gwir govad ;  
ha me a viro ar rest em askre  
'vid an Anaon pa vo ar mare (2).

DEL

En overn-bred oas ?

FANT

- 15) N'hellan ket siwaz !  
'N aotrou person a gav iskiz  
pa 'z an gand va zah en iliz.  
'Blamour d'an Anaon, kompren a rez,  
'blamour n'int ket euz ar barrez.  
20) Te gav dit, Del, e ve laerez ?

DEL

D'ar-benn pedennou n'eus neb laeroñsi.  
Nann, an Anaon n'o-deus gwarizi.  
Ne zere avad ez ajas  
e-barz ti Doue, eur zahad mein ganez.

FANT

- 25) Te ivez a gav dit e ve mein ar re-ze ?  
Anaon int avad... Anaon. Te gred se ?

---

(1) N'eo ket al lodennig arouezel a roer en iliz d'an dud  
vunud ; bez ez eo eun tamm, teo evel meill an dorn, hag  
a veze kinniget gwechall da bennou braz ar barrez.

(2) (Da Ouel an Anaon). Hervez kredenn ar bobl, eneou  
ar Re Varo a deue endro e-doug nozvez an Ollzent da gemer  
perz en eur pred a veze aozet dezo.

DEL

Ma henn kredez a wir galon,  
ya, ar re-ze zo anaon.

FANT

- 30) Ket gwir ! Te a zo mad, Del gaez.  
Mes fall eo ar re all, a nah  
e ve amañ ganin em zah  
eneou kavet war an traez.

*Furchal a ra en he zah*

Ar henta ene 'm-eus kavet  
oa hini va muia-karet.

DEL

- 35) Me oar...

FANT

Dond a rae euz an Inizi (3)  
ha ni oa war on dimezi...  
Me oa deuet amañ euz va bro  
'vid beza 'bretoh war e dro...

DEL

- 40) E lestr zo bet en em gollet...  
E gorv zo bet d'an aot taolet...

FANT

E ene gantañ 'n e gichen.

DEL

- 45) Er vered n'eo ket bet laketa...  
Fant kaez, n'en em hlaharez ket...  
me oar an istor penn-da-benn.

*FANT, kuzulig*

Eun dra ouzon, te n'henn gouzout :  
d'am mignon int o-deus graet droug.

---

(3) Ar broiou pell tra-mor, an « Trevadennou ».

DEL

Penaoz ? War eur garreg eo bet faoutet e dal.  
Setu ar wirionez. Netra mui, netra all.

FANT

- 50) Pe hiz eo maro, me oar an doare :  
toullet o-deus e benn 'vid tenna e ene.

*Sacha a ra eur vilienn euz he zah*

- 55) Na piou gredfe laroud bremañ  
n'eo ket e wir ene hemañ  
pa weler warnañ,— sell ervad,—  
eur vlevenn peget gand e wad !

DEL

Kuz hennez, Fant. O, me 'm-eus aon !

FANT, *en eur floura ar vilienn*

- 60) Koant ez oa, te oar, va mignon !  
Bleo melen dezañ eur pennad ;  
liou an neñv en e zaoulagad ..  
Koant ez oa, va mignon, ya da,  
eur pikol toull ruz kreiz e dal gantañ !

*Gand keuz ez adlaka ar vilienn en he zah*

Me zoñj din, te az-po kent pell  
eur mignon hag az flouro, Del.

DEL, *tenval he fenn*

'M-eus ket c'hoant da zimezi hoaz.

FANT

- 65) Koulskoude 'z out en oad, ha mui zo, penneherez.  
A baotred koant n'eus defod er barrez.

DEL

Nikun euz ar barrez n'em-bo da waz.

*Hag e chom enkrezet*

FANT

Va lez da weloud da euriou. O, bez dichal !  
Selloud a rin ebarz, ha netra all.

*Del a ziskouez he levr dezi*

- 70) Na pegen brao ez eo moulllet ha skeudennet !  
Amañ eul labous... Aze eur fleurenn...  
E Lezneven sur ez eo bet prenet ?

DEL

Ket. Eñ oa el lestr kollet warlene.  
Digand va zad 'm-eus bet ane'.

FANT

- 75) E bar ne deus er vro. 'Vid sur ez eo galleg ?

DEL

Galleg na latin (4). Kloareg na beleg,  
hag an aotrou person eñ e-unan  
n'int ket bet evid lenn ennañ.

FANT

Te avad hall ober ?

DEL

- 80) Gav din.

*FANT, en eur ziskouez eur bajenn*

Petra 'z eus amañ ?

DEL

Pedenn ar mintin :  
Pater noster

FANT

Hag aze ?

---

(4) Del ne hell ket dond en he spered e vije yezou estr eged latin ar veleien, galleg an noblañsou ha brezoneg ar gouerien.

DEL

- 85) Aze 'z eus eur hantig : an hini a ganer  
da bardon an Itron Varia Folgoad.

FANT

Eur brao a gantig eo, sur mad,  
Nag amañ hoaz ?

DEL

Amañ ?

*Klask a ra eur pennadig ha neuze e kan :*

- 90) **Eul lestr a zo deuet war ar mor ;  
emañ mab ar roue ouz e vord,  
emañ kant lakez war e dro  
dilladou ruz ganto (\*\*\*)...**

Tangi MALEMANCHE

Diwar « **Ar Baganiz** », Arvest kenta,  
Embannet gant « Gwalarn »  
Niverenn 34-35, Gwengolo-here 1931.



**Eur gerig diwar-benn**

## **TANGI MALEMANCHE**

**hag e Oberou**

Daoust dezañ beza bet ganet e Sant-Omer, Tangi Malemanche a oa Breizad a-berz e dad, diazezet e lignez e Breiz abaoe eun daou gantved bennag : e dad-you a oe Mêr Brest dindan Loeiz XVI ha dibennet oe da vare ar Spont-braz, epad an Disparh.

Adal e zaouzeg vloaz, e vevas Tangi Malemanche etre ti e dud, e Brest, hag eur maner bian a oa dezo, er Rest-Lomaria, e parrez Plabenneg (Bro-Leon).

Er vilin vian a oa e-kichen ar Rest e teskas ar brezoneg, o klevoud gwreg ar miliner, Mari Rous, o tezrevella dezañ marvaillou ha rimadellou giz ar vro.

Skoliet e oe Tangi Malemanche e Lise Brest. Echui a reas e studiou e Pariz, hag er gêr-mañ e chomas evid e labour.

Ma ne zistroe ket gwall aliez Tangi Malemanche da vro e yaouankiz, e talhas a-hed e vuez eur garantez stard evid ar yez e-noa desket diwar vuzullou Mari Rous.

Gouestla reas eul lodenn vad euz e amzer dieub da zével peziou-c'hoari e brezoneg, ha ne oent embannet, an darn vrasa anezo, nemed hir bloaveziou goude m'oant bet skrivet.

Araog ar brezel-bed kenta, n'eus bet anavezet euz e oberou nemed e v-« **Marvaill an Ene Naouneg** », embannet gand « **Spered ar Vro** », eur gelaouenn lennegel renet gantañ ha ne oe dezi nemed peder niverenn. Moullet oa bet ive, neuze, e v-« **Mémento du Bretonnant** » (1907).

Etre an daou vrezel-braz, embannet eo bet, e 1923, « **Gurvan ar Marheg Estrañjour** » (moullet gantañ e-unan en e di a g-Courbevoie), hag, e 1931, « **Ar Baganiz** » (e « **Gwalarn** »). E galleg, e teuas er-mêz : e 1926, « **La Vie de Salaun qu'ils nommèrent le Fou, suivie du Conte de l'Ame qui a faim** » ; e 1933, « **Les Païens** » ; e 1934, eun danevell : « **La Tour de Plomb** ».

E 1942, ar gelaouenn « **SAV** » a voullas « **Gwreg an Toer** » hag eur pennad euz « **Salaun ar Foll** ».

Abaoe an eil brezel braz eo bet embannet « **An Antekrist** » (gand ar gelaouenn « **Al Liamm** ») hag eil voulladur « **Gurvan** » (gand « **Emgleo Breiz** », e 1959). Eun droidigez halleg euz « **Ar Baganiz** » ha « **Gurvan** » a zo bet embannet, e 1945, e Pariz, hag ar bloaz warlerh, eul leor danevellou, « **Kou le Corbeau** ».

Bez e heller menegi, ahendall, barzonegou, bet embannet war ar gelaouenn « **L'Hermine** », etre 1898 ha 1904, ha war « **Spered ar Vro** ».

Eur pez-c'hoari, « **An Intañvez Arzur** », a zo chomet diembann-krenn beteg-bremañ, evel skrid brezoneg **Salaun ar Foll**.

Da hortoz eur studiadenn glokoh e brezoneg, evid ar skoliou, e vo kavet eur varnadenn verr diwar-benn oberenn Tangi Malemanche e « **Skol ar Brezoneg** », niverenn 11.

Ahendall e vo kavet en niverenn-mañ lodenn genta advouladenn eur studiadenn e galleg, gand Per Helias, diwar-benn Tangi Malemanche hag e C'hoariva.

#### NOTENNOU HA DISKLERIADENNOU (\*\*):

\*\* Diwar troidigez halleg « **Ar Baganiz** » (T. Malemanche : « **Les Païens ; Gurvan, le Chevalier étranger** », éditions Librairie Celtique, Paris, 1945).

\*\*\* Hirroh eo ar pennad-mañ el leor galleg (c'hweh bomm-diviz muioh).

\*\*\*\* Kendalh : « **Pennadou-Studi evid ar Vachelouriez** », pp. 37-38.